

Financement de l'éducation

**Subventions pour les Besoins des Élèves  
Projections pour l'année scolaire 2021-2022**

Printemps 2021  
Ministère de l'Éducation

An equivalent publication is available in English, under the title *Grants for Student Needs, Projections for the 2021-21 School Year*, Spring 2021 on the [Ministry of Education website](#).

ISBN: 978-1-4868-4979-6 (PDF)

## **Subventions pour les besoins des élèves**

### **Projections pour l'année scolaire 2021-2022**

---

Les tableaux suivants présentent des projections concernant les allocations des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) versées à chaque conseil ainsi que d'autres renseignements pertinents pour l'année scolaire 2021-2022. Ces projections de financement ont été préparées par le ministère de l'Éducation et reposent sur les données relatives aux effectifs de même que sur d'autres données fournies par les conseils scolaires. Les tableaux contiennent également les allocations des années précédentes pour chaque conseil\*.

Ces tableaux visent à illustrer l'incidence de la fluctuation des effectifs, des nouveaux investissements, des mesures d'économie et des améliorations structurelles sur les SBE de l'année scolaire 2021-2022. Les fonds réels que le conseil scolaire touche dans le cadre des SBE peuvent varier au cours de l'année scolaire, en fonction de la fluctuation des données sur les effectifs et d'autres facteurs. De plus, la valeur de certaines subventions n'est peut-être pas toujours comparable d'une année à l'autre en raison de la réorganisation des subventions, de la restructuration du financement, de la création de nouvelles subventions et allocations et de changements apportés aux méthodes comptables. Les données figurant dans les tableaux des années précédentes sont fondées sur de l'information tirée des données financières les plus récentes soumises au Ministère par les conseils scolaires.

### **Subventions pour les dépenses de fonctionnement et les autres frais**

La présente section illustre les allocations auxquelles a droit chaque conseil scolaire pour les dépenses de fonctionnement et les autres frais, lesquels sont énumérés par subvention et allocation, le financement de coûts d'immobilisations ciblés et le financement pour les administrations scolaires. Pour savoir comment les subventions de fonctionnement sont calculées, consulter le *Document technique 2021-2022* Printemps 2021.

---

\* Les données antérieures à 2017-2018 sont accessibles sur le [site Web](#) du ministère de l'Éducation, dans la section « Années précédentes ».

---

## Effectifs quotidien moyen

Les conseils scolaires sont subventionnés en fonction de l'effectif quotidien moyen (EQM) de leurs écoles. Ils indiquent, en équivalent à plein temps, le nombre d'élèves inscrits dans chacun de leurs établissements au 31 octobre et au 31 mars, les deux dates de calcul des effectifs au cours de l'exercice. Le calcul de l'EQM est fondé sur la moyenne du nombre d'élèves, en équivalent à plein temps, déclarée à ces deux dates.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (73) Total provincial

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	10 872 355 790	11 209 197 188	10 710 449 103	11 185 450 596	11 401 779 985
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	1 465 759 074	1 496 544 681	1 533 587 941	1 534 517 293	1 551 062 228
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	2 840 578 282	2 985 003 332	3 077 374 452	3 142 530 672	3 211 144 334
Subvention pour l'Enseignement des langues	774 154 857	836 794 523	885 479 111	837 973 039	900 740 571
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	75 447 396	77 948 639	87 710 253	94 467 941	96 709 056
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	205 344 444	206 487 454	216 300 415	213 702 641	216 439 555
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	764 791 041	743 280 524	516 078 584	517 870 067	550 500 383
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	48 301 880	49 187 635	50 251 447	74 995 128	86 303 405
Subvention pour la formation continue et autres programmes	139 813 953	134 797 369	146 984 850	139 805 178	166 323 329
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	2 270 049 405	2 283 274 053	2 811 694 370	2 258 702 914	2 382 610 638
Fonds de soutien aux élèves				212 735 478	212 735 478
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				66 849 736	73 894 509
Subvention pour le Transport des élèves	919 446 395	958 513 556	1 024 168 927	1 063 949 883	1 077 602 180
Redressement pour baisse des effectifs	13 689 161	9 734 778	11 373 960	78 477 239	27 565 177
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	620 019 839	688 848 264	687 547 809	629 783 419	626 281 030
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	2 066 454 082	2 118 441 668	2 151 811 813	2 156 024 029	2 199 895 414
Allocation pour la Réfection des écoles	358 472 025	361 691 862	363 360 858	370 056 008	372 703 068
Frais d'intérêt	390 266 530	365 987 691	336 601 567	307 137 929	289 483 673
Dette d'immobilisations sans financement permanent	65 723 450	65 723 450	65 723 450	65 723 450	65 723 450
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				24 581 185	
<b>Total</b>	<b>23 890 667 604</b>	<b>24 591 456 667</b>	<b>24 676 498 910</b>	<b>24 975 333 824</b>	<b>25 509 497 460</b>
Montant non-alloué <sup>2</sup>				15 454 963	39 733 628
Administrations scolaires	35 863 334	38 021 264	39 137 062	43 955 950	46 586 329
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>23 926 530 938</b>	<b>24 629 477 931</b>	<b>24 715 635 972</b>	<b>25 034 744 736</b>	<b>25 595 817 417</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>405 890 654</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 390 734	1 407 357	1 422 566	1 395 492	1 405 101
Secondaire	591 239	594 808	596 887	600 600	611 316
<b>Total</b>	<b>1 981 972</b>	<b>2 002 165</b>	<b>2 019 454</b>	<b>1 996 092</b>	<b>2 016 417</b>
Administrations scolaires	1 202	1 256	1 340	1 304	1 304
<b>TOTAL</b>	<b>1 983 174</b>	<b>2 003 421</b>	<b>2 020 794</b>	<b>1 997 396</b>	<b>2 017 721</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (2) Algoma DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	49 206 367	51 112 120	48 795 566	53 219 032	52 860 629
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	9 208 290	9 533 421	9 772 965	9 785 398	9 753 366
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	17 057 452	18 992 742	19 892 582	20 724 806	20 629 769
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 523 812	1 633 598	1 805 837	1 700 153	1 829 554
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 429 277	1 455 238	1 581 901	1 840 263	1 910 141
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	11 249 520	11 013 645	11 590 737	11 165 654	11 186 162
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 775 690	3 379 120	1 896 688	1 919 097	2 065 753
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	271 196	279 137	286 779	577 276	692 286
Subvention pour la formation continue et autres programmes	489 455	463 744	636 998	658 809	650 486
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	11 425 416	11 081 296	11 931 728	11 440 598	10 875 165
Fonds de soutien aux élèves				1 350 843	1 350 843
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	8 419 362	8 893 214	9 044 569	9 316 072	9 318 702
Redressement pour baisse des effectifs	106 335				387 875
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 388 143	5 273 951	5 261 103	4 542 420	4 367 807
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	12 272 562	12 614 928	12 809 347	13 211 487	13 366 862
Allocation pour la Réfection des écoles	3 132 683	3 189 983	3 209 583	3 297 365	3 283 099
Frais d'intérêt	3 354 561	3 208 094	3 066 313	2 847 862	2 817 669
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				180 058	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>137 310 121</b>	<b>142 124 231</b>	<b>141 582 696</b>	<b>148 683 058</b>	<b>148 345 561</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	6 098	6 222	6 307	6 585	6 519
Secondaire	2 855	2 883	2 899	2 901	2 822
<b>TOTAL</b>	<b>8 952</b>	<b>9 105</b>	<b>9 206</b>	<b>9 486</b>	<b>9 341</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (55) Algonquin and Lakeshore Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	62 687 931	63 775 398	60 796 899	63 375 609	64 756 108
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	9 761 342	9 882 912	10 128 071	10 210 368	10 336 378
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	17 558 519	18 460 300	19 101 995	19 280 929	19 657 194
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 010 966	2 182 887	2 367 353	2 242 750	2 345 670
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	838 328	815 017	1 663 606	1 742 271	1 939 031
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 674 246	3 714 499	3 693 619	3 689 791	3 715 206
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 347 732	2 926 567	1 228 144	1 334 081	1 465 551
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	273 213	275 937	283 710	552 000	679 276
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 210 954	1 050 806	1 358 605	1 425 409	1 476 147
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	12 299 388	12 255 339	15 309 199	11 861 778	12 253 375
Fonds de soutien aux élèves				1 349 889	1 349 889
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	10 397 613	10 789 374	11 315 959	11 546 379	11 684 013
Redressement pour baisse des effectifs		137 339	34 335	489 780	122 445
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 651 580	5 494 895	5 435 174	4 674 643	4 667 227
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	11 917 671	12 014 712	12 242 689	12 180 042	12 421 835
Allocation pour la Réfection des écoles	2 193 480	2 178 726	2 195 192	2 224 997	2 257 012
Frais d'intérêt	1 171 276	1 134 289	1 063 548	1 030 940	986 027
Dette d'immobilisations sans financement permanent	116 347	116 347	116 347	116 347	116 347
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				195 310	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>144 110 586</b>	<b>147 205 344</b>	<b>148 334 445</b>	<b>150 429 177</b>	<b>153 228 123</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>387 948</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	7 917	7 937	7 989	7 817	7 839
Secondaire	3 487	3 443	3 477	3 476	3 589
<b>TOTAL</b>	<b>11 404</b>	<b>11 380</b>	<b>11 466</b>	<b>11 293</b>	<b>11 428</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (8) Avon Maitland DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	83 076 070	84 354 780	79 312 958	82 842 914	82 830 774
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	12 550 366	12 684 666	12 574 980	12 541 356	12 533 422
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	21 992 795	22 826 569	23 004 352	23 085 871	23 118 516
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 332 033	2 480 708	2 499 179	2 409 161	2 505 469
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	415 660	413 947	386 751	511 113	472 493
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 210 568	1 240 215	1 291 556	1 385 591	1 448 639
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 154 467	4 712 601	2 925 064	2 962 000	3 491 341
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	303 492	305 206	308 517	578 828	702 616
Subvention pour la formation continue et autres programmes	468 227	509 536	434 962	437 626	432 202
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	20 162 413	19 367 723	23 474 302	18 601 076	19 165 243
Fonds de soutien aux élèves				1 696 874	1 696 874
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	12 021 502	12 477 688	12 513 812	12 944 512	12 949 788
Redressement pour baisse des effectifs	64 324	48 044	149 372	597 939	358 137
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 339 284	6 201 287	6 144 737	5 321 768	5 186 047
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	18 496 006	18 907 926	18 935 027	19 014 638	19 199 766
Allocation pour la Réfection des écoles	3 583 557	3 608 471	3 588 677	3 646 990	3 636 331
Frais d'intérêt	2 040 164	1 963 597	1 895 677	1 914 147	1 776 433
Dette d'immobilisations sans financement permanent	216 662	216 662	216 662	216 662	216 662
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				224 516	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>189 427 590</b>	<b>192 319 626</b>	<b>189 656 585</b>	<b>191 839 446</b>	<b>192 720 145</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>656 595</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	10 171	10 208	10 280	10 183	10 183
Secondaire	4 947	4 830	4 699	4 570	4 444
<b>TOTAL</b>	<b>15 117</b>	<b>15 038</b>	<b>14 979</b>	<b>14 753</b>	<b>14 627</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (7) Bluewater DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	87 811 689	91 111 257	88 379 402	91 341 952	93 022 908
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	13 076 240	13 325 973	13 983 471	14 008 778	14 182 562
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	24 122 968	25 632 996	26 477 335	26 435 423	26 741 190
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 800 832	2 947 953	3 080 106	3 004 929	3 154 375
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 250 253	1 323 903	1 387 586	1 256 373	1 388 430
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 020 273	2 024 882	2 081 038	2 139 495	2 189 349
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 244 309	4 815 194	2 981 047	3 030 923	3 500 030
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	351 639	359 734	371 454	656 483	795 370
Subvention pour la formation continue et autres programmes	293 957	400 880	463 089	455 776	487 723
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	15 905 111	15 476 414	19 105 427	15 809 067	16 751 788
Fonds de soutien aux élèves				1 836 288	1 836 288
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	13 543 486	14 229 195	14 520 353	14 733 350	14 911 697
Redressement pour baisse des effectifs	161 200			556 183	139 046
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 775 238	6 693 213	6 748 190	5 899 454	5 777 587
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	18 899 636	19 370 414	19 513 618	19 606 443	19 951 902
Allocation pour la Réfection des écoles	3 461 761	3 493 608	3 477 081	3 541 333	3 539 488
Frais d'intérêt	3 478 854	3 519 664	2 963 624	2 789 356	2 756 331
Dette d'immobilisations sans financement permanent	788 530	788 530	788 530	788 530	788 530
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				237 720	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>198 985 976</b>	<b>205 513 810</b>	<b>206 321 351</b>	<b>209 033 721</b>	<b>212 913 986</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>4 042 562</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	11 788	12 110	12 390	12 261	12 154
Secondaire	4 242	4 175	4 153	4 056	4 341
<b>TOTAL</b>	<b>16 030</b>	<b>16 285</b>	<b>16 543</b>	<b>16 318</b>	<b>16 495</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (51) Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	53 907 152	56 472 548	54 527 893	59 262 331	61 774 020
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	8 113 094	8 341 832	8 621 373	8 861 010	9 045 190
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	14 139 884	16 163 830	17 196 967	17 748 525	18 339 981
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 640 218	1 722 875	1 882 770	1 749 182	1 940 214
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	321 470	271 900	300 442	331 419	271 459
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 532 119	1 523 538	1 525 025	1 540 085	1 528 690
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 021 280	2 597 773	1 408 822	1 491 639	1 675 532
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	205 310	213 338	222 977	465 260	591 945
Subvention pour la formation continue et autres programmes	435 431	412 233	662 367	488 755	489 923
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	12 036 317	11 736 546	13 944 807	8 994 125	9 597 555
Fonds de soutien aux élèves				1 130 786	1 130 786
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				904 964	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	5 335 985	5 462 078	5 470 217	5 677 884	5 869 045
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 950 906	4 844 891	4 773 043	4 075 661	4 023 707
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	10 051 544	10 641 710	10 801 480	11 116 853	11 564 136
Allocation pour la Réfection des écoles	1 613 806	1 653 894	1 685 537	1 758 828	1 796 335
Frais d'intérêt	2 348 736	2 212 553	2 074 078	1 934 996	1 786 251
Dette d'immobilisations sans financement permanent	146 395	146 395	146 395	146 395	146 395
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				188 793	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>118 799 647</b>	<b>124 417 934</b>	<b>125 244 193</b>	<b>127 867 492</b>	<b>132 570 557</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 438 971</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	6 566	6 696	6 880	6 900	7 270
Secondaire	3 231	3 347	3 426	3 621	3 599
<b>TOTAL</b>	<b>9 797</b>	<b>10 042</b>	<b>10 305</b>	<b>10 521</b>	<b>10 869</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (35) Bruce-Grey Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	23 779 541	25 326 324	24 006 351	25 295 967	26 265 992
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	3 513 661	3 651 096	3 730 976	3 786 380	3 883 801
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	7 186 131	8 250 789	8 461 760	8 529 531	8 757 680
Subvention pour l'Enseignement des langues	751 868	834 756	917 591	904 471	949 031
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	435 968	331 224	387 946	385 603	367 284
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 576 516	1 634 302	1 677 174	1 718 777	1 791 704
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 694 108	1 233 958	679 739	711 416	796 601
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	100 825	106 700	109 631	305 624	418 923
Subvention pour la formation continue et autres programmes	116 349	126 259	105 557	158 218	165 920
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	3 997 942	3 983 117	5 728 764	4 045 166	4 804 908
Fonds de soutien aux élèves				541 795	541 795
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	4 347 501	4 683 880	4 744 043	4 524 672	4 660 327
Redressement pour baisse des effectifs				35 440	8 860
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 665 103	3 522 748	3 534 444	2 688 326	2 690 919
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	4 493 271	4 763 177	4 841 990	4 911 001	5 054 217
Allocation pour la Réfection des écoles	939 034	968 472	975 405	1 000 959	1 013 939
Frais d'intérêt	345 706	334 463	320 023	304 161	295 881
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				155 969	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>55 943 524</b>	<b>59 751 265</b>	<b>60 221 394</b>	<b>60 909 339</b>	<b>63 467 174</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 096 494</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	2 809	2 942	2 962	2 979	3 042
Secondaire	1 487	1 543	1 562	1 509	1 574
<b>TOTAL</b>	<b>4 295</b>	<b>4 485</b>	<b>4 524</b>	<b>4 488</b>	<b>4 616</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (52) Catholic DSB of Eastern Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	68 845 110	70 924 973	68 959 273	72 919 483	75 544 151
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	11 461 391	11 580 790	11 960 852	12 098 627	12 318 084
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	21 142 411	22 566 699	23 741 811	24 047 420	24 665 017
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 895 889	3 048 612	3 232 745	2 839 220	2 933 324
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	741 025	718 809	959 117	1 834 212	2 039 455
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 701 668	2 661 485	2 742 528	2 792 827	2 789 908
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 875 883	4 457 301	2 796 762	2 852 291	3 079 575
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	299 761	304 786	317 152	601 689	735 171
Subvention pour la formation continue et autres programmes	683 764	689 910	679 443	677 136	697 213
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	17 021 498	17 964 177	20 794 405	16 304 221	16 983 136
Fonds de soutien aux élèves				1 553 066	1 553 066
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	14 067 830	14 708 425	18 593 540	18 951 878	19 444 679
Redressement pour baisse des effectifs	88 156	16 659			
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 933 726	5 785 552	5 761 631	5 005 741	4 951 123
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	12 984 066	13 382 072	13 851 308	14 034 147	14 529 718
Allocation pour la Réfection des écoles	1 990 108	2 022 641	2 058 790	2 118 765	2 146 002
Frais d'intérêt	3 365 310	3 238 287	2 818 484	2 549 741	2 326 620
Dette d'immobilisations sans financement permanent	382 827	382 827	382 827	382 827	382 827
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				209 908	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>168 480 423</b>	<b>174 454 005</b>	<b>179 650 668</b>	<b>182 679 065</b>	<b>188 118 461</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 797 516</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	8 671	8 907	9 216	9 209	9 448
Secondaire	3 885	3 775	3 790	3 813	3 908
<b>TOTAL</b>	<b>12 556</b>	<b>12 681</b>	<b>13 005</b>	<b>13 022</b>	<b>13 356</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (59) CÉP de l'Est de l'Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	81 319 189	87 574 726	88 413 207	93 210 560	95 688 333
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	12 614 961	13 185 133	13 910 268	13 875 902	14 085 294
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	24 545 274	26 658 403	28 222 344	29 091 656	29 803 906
Subvention pour l'Enseignement des langues	28 019 221	29 730 193	32 028 027	32 402 645	33 271 678
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	233 057	168 652	182 442	186 489	109 052
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	7 139 572	7 554 842	8 011 868	8 001 144	8 079 890
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	7 631 632	7 321 027	5 397 585	5 443 000	5 584 732
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	355 679	380 706	410 242	735 919	881 803
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 075 096	3 213 733	3 073 747	2 746 232	2 826 306
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	13 763 712	15 264 517	17 198 760	17 599 657	19 761 747
Fonds de soutien aux élèves				1 735 134	1 735 134
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	13 447 916	14 537 666	15 574 224	15 979 655	16 269 204
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 618 391	7 739 792	7 936 523	7 191 644	7 185 917
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	18 222 833	18 796 899	19 337 325	19 428 546	19 710 289
Allocation pour la Réfection des écoles	2 647 421	2 702 818	2 792 720	2 892 488	2 934 178
Frais d'intérêt	5 060 374	4 772 173	4 386 099	4 061 620	3 721 646
Dette d'immobilisations sans financement permanent	210 383	210 383	210 383	210 383	210 383
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				240 255	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>224 904 711</b>	<b>239 811 663</b>	<b>247 085 764</b>	<b>255 938 793</b>	<b>262 858 884</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>6 197 864</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	11 530	12 207	12 793	12 786	12 784
Secondaire	3 292	3 444	3 674	3 832	4 136
<b>TOTAL</b>	<b>14 822</b>	<b>15 651</b>	<b>16 467</b>	<b>16 618</b>	<b>16 919</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (64) CS catholique MonAvenir

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	91 190 238	94 540 415	92 441 070	95 340 100	96 274 914
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 256 960	15 703 726	16 422 376	16 889 168	17 004 385
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	26 210 631	27 684 336	27 569 811	27 980 908	28 196 045
Subvention pour l'Enseignement des langues	33 432 313	34 500 598	35 734 216	35 677 849	35 944 727
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	236 197	162 279	157 122	151 505	67 472
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	5 684 197	5 725 910	6 058 220	6 337 929	6 447 200
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 955 572	5 530 776	3 882 078	3 709 231	3 920 046
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	401 123	417 676	436 060	758 671	898 051
Subvention pour la formation continue et autres programmes	91 329	121 620	365 379	142 828	151 618
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	14 336 548	15 251 158	16 670 005	16 541 067	18 388 188
Fonds de soutien aux élèves				1 897 219	1 897 219
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	24 869 469	26 152 386	28 616 184	29 106 775	29 135 491
Redressement pour baisse des effectifs				510 286	127 572
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 940 197	7 949 774	7 873 757	7 097 003	7 071 492
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	18 390 651	19 042 512	19 089 064	19 328 051	19 816 516
Allocation pour la Réfection des écoles	2 795 562	2 847 363	2 832 426	2 900 231	2 914 870
Frais d'intérêt	5 057 941	4 893 776	4 831 870	4 171 377	3 827 185
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 073 118	1 073 118	1 073 118	1 073 118	1 073 118
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				244 024	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>251 922 046</b>	<b>261 597 423</b>	<b>264 052 756</b>	<b>270 763 205</b>	<b>274 155 499</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 362 147</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	13 585	13 681	13 700	13 288	13 064
Secondaire	3 132	3 309	3 531	3 777	4 019
<b>TOTAL</b>	<b>16 717</b>	<b>16 991</b>	<b>17 231</b>	<b>17 065</b>	<b>17 083</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (63) CS catholique Providence

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	54 094 509	56 069 701	54 300 424	54 410 413	54 507 213
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	8 103 183	8 285 486	8 455 219	8 508 331	8 514 866
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	16 308 058	17 224 693	17 723 342	17 415 330	17 509 113
Subvention pour l'Enseignement des langues	19 497 964	19 918 742	20 268 873	19 682 397	19 889 725
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	219 835	135 822	137 388	148 511	64 710
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	6 563 611	6 692 268	7 040 786	6 777 053	6 760 796
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 675 194	3 028 427	1 780 362	1 548 338	1 757 246
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	258 912	266 808	274 474	526 842	645 801
Subvention pour la formation continue et autres programmes	297 925	210 158	211 897	191 554	192 796
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	8 677 613	8 530 267	9 476 748	9 412 918	10 887 059
Fonds de soutien aux élèves				1 270 922	1 270 922
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	8 621 690	9 035 484	10 301 068	10 472 821	10 481 339
Redressement pour baisse des effectifs				1 268 287	544 617
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 960 612	5 814 993	5 851 512	4 972 563	4 889 295
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	11 603 419	11 936 633	12 114 019	12 014 183	12 156 259
Allocation pour la Réfection des écoles	1 858 727	1 880 947	1 893 753	1 905 131	1 893 066
Frais d'intérêt	1 820 234	1 787 038	1 694 886	1 639 787	1 517 279
Dette d'immobilisations sans financement permanent	977 859	977 859	977 859	977 859	977 859
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				181 899	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>147 539 345</b>	<b>151 795 326</b>	<b>152 502 610</b>	<b>154 231 003</b>	<b>155 459 355</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 028 127</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	8 119	8 152	8 077	7 706	7 651
Secondaire	1 814	1 905	1 997	1 998	1 993
<b>TOTAL</b>	<b>9 934</b>	<b>10 056</b>	<b>10 074</b>	<b>9 704</b>	<b>9 643</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (58) CS Viamonde

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	65 536 747	70 026 429	70 561 370	74 848 756	76 803 268
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	12 124 746	12 893 438	13 470 632	14 087 533	14 394 326
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	19 593 666	21 477 565	22 304 915	23 266 202	23 695 568
Subvention pour l'Enseignement des langues	25 653 271	27 294 686	28 757 223	29 692 125	30 335 627
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	238 640	164 667	177 622	158 356	74 442
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	9 751 692	9 856 234	10 509 484	10 488 623	10 503 981
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 438 383	5 023 844	3 589 776	3 667 239	3 860 221
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	308 622	328 295	348 700	674 120	810 872
Subvention pour la formation continue et autres programmes	4 922		( 9 264)		
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	9 181 289	9 476 589	9 795 062	9 381 033	10 872 864
Fonds de soutien aux élèves				1 477 337	1 477 337
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				887 067	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	18 016 717	19 128 375	19 928 516	20 809 353	21 183 965
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 843 297	6 888 318	6 961 465	6 152 147	6 198 751
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	15 977 760	16 685 111	16 495 489	16 877 623	17 198 042
Allocation pour la Réfection des écoles	2 741 728	2 822 813	2 797 963	2 892 342	2 924 784
Frais d'intérêt	6 291 114	6 265 239	5 815 019	5 039 810	4 992 556
Dette d'immobilisations sans financement permanent	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				212 353	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>197 272 708</b>	<b>208 901 717</b>	<b>212 074 086</b>	<b>221 182 134</b>	<b>226 896 108</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>294 603</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	10 001	10 490	10 837	10 964	11 093
Secondaire	1 958	2 041	2 160	2 348	2 455
<b>TOTAL</b>	<b>11 959</b>	<b>12 532</b>	<b>12 997</b>	<b>13 312</b>	<b>13 548</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (65) CSD catholique de l'Est ontarien

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	54 981 172	56 539 694	54 661 070	57 399 572	58 440 123
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	9 544 660	9 673 396	9 886 179	9 968 880	10 054 416
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	19 967 958	20 964 701	21 488 231	21 964 248	22 208 851
Subvention pour l'Enseignement des langues	17 279 156	17 586 891	18 092 693	18 225 601	18 520 711
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	393 354	329 678	341 428	348 474	272 541
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 787 688	3 821 578	3 889 476	3 944 154	3 995 252
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 216 453	3 812 435	2 407 687	2 561 935	2 770 354
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	206 704	210 679	216 718	465 302	587 439
Subvention pour la formation continue et autres programmes	616 344	390 112	271 150	491 055	506 268
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	12 575 794	12 317 172	14 139 011	11 656 259	11 994 211
Fonds de soutien aux élèves				1 320 436	1 320 436
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	10 985 674	11 070 680	11 347 412	11 694 058	11 787 516
Redressement pour baisse des effectifs	158 533	29 124			
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 796 427	5 695 979	5 662 052	4 866 084	4 725 201
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	13 747 898	14 117 878	14 447 687	14 631 819	15 014 054
Allocation pour la Réfection des écoles	2 783 908	2 806 314	2 818 084	2 880 672	2 886 232
Frais d'intérêt	2 232 262	2 166 797	2 034 677	1 890 302	1 791 820
Dette d'immobilisations sans financement permanent	74 755	74 755	74 755	74 755	74 755
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				186 274	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>158 348 740</b>	<b>161 607 863</b>	<b>161 778 310</b>	<b>165 475 745</b>	<b>167 949 572</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 053 182</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	7 389	7 486	7 624	7 602	7 596
Secondaire	2 635	2 612	2 595	2 620	2 708
<b>TOTAL</b>	<b>10 024</b>	<b>10 098</b>	<b>10 219</b>	<b>10 222</b>	<b>10 304</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (62) CSD catholique des Aurores boréales

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	4 398 373	4 579 256	4 604 007	4 532 416	4 947 083
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	1 540 867	1 626 926	1 662 651	1 654 119	1 757 833
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	2 925 693	3 413 773	3 771 324	3 740 879	3 976 311
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 281 401	2 325 117	2 415 292	2 355 097	2 490 724
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	222 469	142 870	137 974	137 836	54 118
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	4 235 662	4 319 579	4 500 338	4 334 398	4 521 663
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	967 279	497 122	234 492	259 107	276 644
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	264 622	368 706
Subvention pour la formation continue et autres programmes		866			
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	655 613	719 059	640 816	526 393	716 100
Fonds de soutien aux élèves				258 232	258 232
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				902 111	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	864 382	914 855	914 236	929 952	1 006 026
Redressement pour baisse des effectifs				170 145	42 536
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 368 228	3 116 008	3 206 478	2 351 780	2 362 338
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	1 661 778	1 690 624	1 689 612	1 700 849	1 780 889
Allocation pour la Réfection des écoles	633 147	635 024	632 386	638 906	645 274
Frais d'intérêt	409 847	385 155	359 066	331 496	306 935
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				151 076	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>23 250 670</b>	<b>24 453 332</b>	<b>24 857 396</b>	<b>25 239 414</b>	<b>26 510 804</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>917 187</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	690	700	720	672	730
Secondaire	121	126	131	137	145
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>826</b>	<b>851</b>	<b>809</b>	<b>875</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (60A) CSD catholique des Grandes Rivières

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	31 689 483	31 675 275	30 075 556	30 780 633	30 831 662
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	7 173 467	7 175 832	7 114 625	6 837 712	6 846 573
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	12 758 383	13 586 852	13 620 671	13 668 673	13 740 156
Subvention pour l'Enseignement des langues	11 642 853	11 642 535	11 656 513	11 538 943	11 582 715
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	479 389	463 752	476 996	464 516	386 885
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	9 770 745	9 937 159	10 434 836	10 223 173	10 282 384
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 644 926	2 187 150	1 142 874	1 156 416	1 328 911
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	187 813	185 795	188 196	447 327	558 266
Subvention pour la formation continue et autres programmes	212 230	193 684	277 040	248 960	244 260
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	7 346 611	6 969 115	7 605 249	7 196 547	7 376 199
Fonds de soutien aux élèves				999 637	999 637
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	6 604 940	6 856 920	6 888 313	6 982 831	6 992 081
Redressement pour baisse des effectifs	371 763	472 091	157 143	510 686	271 777
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 987 539	4 824 097	4 775 430	3 945 851	3 777 163
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	8 422 017	8 445 475	9 282 786	9 200 997	9 426 784
Allocation pour la Réfection des écoles	2 947 287	2 926 358	3 090 003	3 081 286	3 096 321
Frais d'intérêt	769 746	787 014	733 687	720 408	614 631
Dette d'immobilisations sans financement permanent	29 164	29 164	29 164	29 164	29 164
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				157 288	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>107 038 356</b>	<b>108 358 268</b>	<b>107 549 082</b>	<b>109 096 912</b>	<b>109 384 960</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>64 526</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	4 110	4 082	4 086	3 958	3 965
Secondaire	1 646	1 565	1 548	1 522	1 474
<b>TOTAL</b>	<b>5 756</b>	<b>5 646</b>	<b>5 634</b>	<b>5 480</b>	<b>5 439</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (66) CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	129 758 736	136 817 016	136 139 728	143 693 644	146 568 863
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	18 844 082	19 425 160	20 202 567	20 507 035	20 757 642
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	34 685 078	37 984 495	40 500 035	41 434 042	42 274 064
Subvention pour l'Enseignement des langues	43 059 089	44 636 159	46 987 702	47 169 640	48 406 713
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	311 170	243 392	263 881	267 027	190 924
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	7 084 341	7 089 949	7 738 820	7 344 990	7 299 985
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	9 226 784	8 904 087	6 276 874	6 409 012	6 884 650
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	728 482	774 764	806 476	1 160 444	1 317 878
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 851 394	2 701 566	3 113 371	3 164 560	3 276 822
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	21 028 491	21 663 831	28 576 984	25 839 998	28 109 553
Fonds de soutien aux élèves				2 491 569	2 491 569
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	17 358 429	18 517 302	19 624 624	20 494 334	20 732 291
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	9 355 759	10 636 572	10 627 984	9 950 970	9 901 994
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	23 528 721	24 807 967	26 113 318	26 720 508	27 529 586
Allocation pour la Réfection des écoles	3 847 448	3 986 751	4 114 159	4 244 787	4 293 878
Frais d'intérêt	6 434 366	6 117 879	5 823 060	5 434 187	5 082 545
Dette d'immobilisations sans financement permanent	837 190	837 190	837 190	837 190	837 190
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				316 275	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>328 939 560</b>	<b>345 144 080</b>	<b>357 746 773</b>	<b>368 386 075</b>	<b>376 955 541</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 438 144</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	18 434	18 836	19 448	19 310	19 318
Secondaire	5 313	5 676	5 981	6 315	6 609
<b>TOTAL</b>	<b>23 747</b>	<b>24 512</b>	<b>25 429</b>	<b>25 625</b>	<b>25 927</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (61) CSD catholique du Nouvel-Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	36 147 772	36 865 280	34 767 246	35 573 898	36 000 612
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	7 413 983	7 549 275	7 571 330	7 540 405	7 585 019
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	13 919 692	14 783 435	15 335 990	15 152 661	15 323 311
Subvention pour l'Enseignement des langues	12 929 414	13 163 051	13 301 892	13 244 851	13 410 277
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	600 486	617 706	628 452	599 664	547 214
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	9 685 659	9 905 546	10 720 655	10 147 118	10 284 830
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 656 636	2 190 318	1 077 340	1 096 919	1 175 571
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	230 517	233 790	234 334	494 004	609 218
Subvention pour la formation continue et autres programmes	48 432	47 096	25 135	35 408	34 929
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	7 462 192	7 091 452	7 348 132	6 687 141	6 832 111
Fonds de soutien aux élèves				1 092 364	1 092 364
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	6 508 388	6 765 194	6 895 757	6 991 507	7 019 065
Redressement pour baisse des effectifs	125 728	90 030	357 986	709 115	150 042
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 189 162	4 985 628	4 957 058	4 154 625	4 029 032
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	9 032 027	9 137 005	9 080 617	8 896 311	9 089 109
Allocation pour la Réfection des écoles	2 038 376	2 033 583	2 005 022	2 016 680	2 012 125
Frais d'intérêt	1 682 366	1 601 685	1 491 058	1 377 088	1 350 586
Dette d'immobilisations sans financement permanent	46 920	46 920	46 920	46 920	46 920
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				158 416	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>114 717 750</b>	<b>117 106 994</b>	<b>115 844 924</b>	<b>116 920 957</b>	<b>117 591 728</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>464 895</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	4 980	4 929	4 869	4 687	4 754
Secondaire	1 631	1 660	1 626	1 641	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>6 611</b>	<b>6 590</b>	<b>6 495</b>	<b>6 328</b>	<b>6 354</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (60B) CSD catholique Franco-Nord

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	15 191 755	15 238 065	14 289 508	14 361 158	14 932 714
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	2 885 107	2 974 262	3 017 597	2 977 666	3 028 002
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	8 282 388	8 889 182	9 090 718	9 063 595	9 335 914
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 310 621	5 372 153	5 391 252	5 231 060	5 433 101
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	342 051	291 182	295 520	280 577	208 511
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 821 706	2 924 481	2 797 609	2 775 893	2 932 176
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 435 196	962 753	462 790	486 999	555 099
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	289 600	396 810
Subvention pour la formation continue et autres programmes	60 465	34 724	16 466	47 730	51 127
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	3 561 586	3 626 026	4 393 625	3 850 937	4 047 037
Fonds de soutien aux élèves				491 406	491 406
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	3 576 158	3 716 841	3 742 162	3 793 648	3 907 734
Redressement pour baisse des effectifs	80 600	168 688	93 659	433 346	104 598
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 673 464	3 478 027	3 330 063	2 625 819	2 626 288
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	4 567 237	4 606 474	4 706 236	4 709 282	4 816 891
Allocation pour la Réfection des écoles	1 037 636	1 031 287	1 033 512	1 044 397	1 045 288
Frais d'intérêt	2 135 914	2 048 017	1 956 117	1 860 050	1 769 075
Dette d'immobilisations sans financement permanent	105 529	105 529	105 529	105 529	105 529
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				153 409	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>54 153 344</b>	<b>55 554 789</b>	<b>54 811 087</b>	<b>55 487 964</b>	<b>56 786 691</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>890 018</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 956	1 925	1 941	1 841	1 867
Secondaire	802	792	748	722	769
<b>TOTAL</b>	<b>2 758</b>	<b>2 716</b>	<b>2 688</b>	<b>2 563</b>	<b>2 636</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (56) CSD du Nord-Est de l'Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	11 653 120	11 796 625	11 584 821	11 920 605	12 655 862
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	2 477 572	2 510 428	2 783 906	3 045 586	3 139 107
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	6 491 330	7 298 215	7 677 506	7 792 823	8 144 986
Subvention pour l'Enseignement des langues	4 837 142	4 854 897	5 028 151	5 084 238	5 321 676
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	251 344	170 975	177 698	178 927	107 135
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	6 278 619	6 421 167	6 976 717	6 326 630	6 544 891
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 496 388	1 033 888	519 769	561 330	634 647
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	104 780	103 299	103 158	339 264	452 503
Subvention pour la formation continue et autres programmes	35 048	34 012	54 988	49 812	52 134
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	2 177 501	2 229 488	2 240 074	2 495 623	2 790 124
Fonds de soutien aux élèves				484 391	484 391
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	1 948 034	2 023 940	2 145 168	2 168 428	2 277 874
Redressement pour baisse des effectifs		28 913	7 228		
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 141 160	3 991 288	3 987 443	3 150 175	3 193 261
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	3 913 562	4 016 249	4 121 796	3 833 065	3 954 473
Allocation pour la Réfection des écoles	912 697	917 337	923 465	900 584	902 640
Frais d'intérêt	1 142 781	1 091 674	1 037 883	981 263	983 551
Dette d'immobilisations sans financement permanent	338 050	338 050	338 050	338 050	338 050
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				152 826	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>47 199 128</b>	<b>48 860 445</b>	<b>49 707 821</b>	<b>50 709 481</b>	<b>52 976 696</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 865 566</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 692	1 722	1 776	1 745	1 822
Secondaire	431	390	358	380	408
<b>TOTAL</b>	<b>2 123</b>	<b>2 112</b>	<b>2 134</b>	<b>2 125</b>	<b>2 230</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (57) CSP du Grand Nord de l'Ontario

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	13 364 446	13 782 043	13 860 359	14 678 709	14 801 755
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	3 372 682	3 502 456	3 881 222	3 959 010	3 979 766
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	7 428 034	8 275 737	8 603 198	11 355 423	12 046 923
Subvention pour l'Enseignement des langues	6 000 692	6 113 821	6 409 247	6 442 694	6 537 299
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	246 014	198 607	215 693	220 429	138 524
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	6 272 364	6 370 162	7 085 236	7 262 797	7 335 040
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 802 683	1 341 978	816 067	859 197	945 773
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	113 712	117 464	125 447	371 929	480 640
Subvention pour la formation continue et autres programmes	30 078	41 440	27 686	32 116	32 511
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	3 072 822	3 241 056	3 407 099	3 229 462	3 419 430
Fonds de soutien aux élèves				525 327	525 327
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	2 592 784	2 721 392	3 247 121	3 312 354	3 314 236
Redressement pour baisse des effectifs					3 528
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 156 774	3 983 633	3 984 370	3 172 335	3 107 942
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	5 316 270	5 545 140	5 716 720	5 730 484	5 886 321
Allocation pour la Réfection des écoles	1 187 060	1 213 955	1 222 553	1 252 438	1 251 953
Frais d'intérêt	1 258 171	1 199 562	1 140 369	1 069 037	1 025 544
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				153 473	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>55 214 586</b>	<b>57 648 446</b>	<b>59 742 387</b>	<b>64 533 078</b>	<b>65 831 903</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 865	1 867	1 969	1 966	1 961
Secondaire	572	594	616	646	649
<b>TOTAL</b>	<b>2 438</b>	<b>2 461</b>	<b>2 585</b>	<b>2 611</b>	<b>2 610</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (22) DSB of Niagara

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	199 369 195	207 573 565	199 219 131	210 155 003	221 058 041
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	27 586 532	28 454 709	29 233 794	29 314 301	30 197 037
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	52 549 938	55 445 987	56 540 042	57 164 998	59 714 898
Subvention pour l'Enseignement des langues	7 408 643	7 865 909	8 657 303	9 814 315	9 984 389
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	891 115	954 288	1 097 913	1 108 213	1 107 534
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	135 855	137 144	111 525	127 704	114 675
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	10 345 096	10 087 766	5 995 975	5 985 710	6 844 703
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	645 546	667 366	689 972	1 121 105	1 317 079
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 829 177	2 634 497	3 285 346	2 821 091	2 914 854
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	46 159 945	46 244 009	56 016 056	43 576 861	45 216 318
Fonds de soutien aux élèves				3 743 015	3 743 015
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	18 425 336	19 224 073	20 219 907	20 500 951	21 351 698
Redressement pour baisse des effectifs				332 249	83 062
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	10 507 129	11 503 311	11 485 604	10 764 606	10 842 886
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	36 030 801	37 219 053	37 980 263	38 396 728	40 392 827
Allocation pour la Réfection des écoles	7 270 780	7 377 615	7 439 659	7 609 512	7 830 780
Frais d'intérêt	4 751 283	4 493 743	4 335 548	3 994 171	3 691 456
Dette d'immobilisations sans financement permanent	683 672	683 672	683 672	683 672	683 672
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				416 599	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>425 590 043</b>	<b>440 566 707</b>	<b>442 991 710</b>	<b>448 536 668</b>	<b>468 088 316</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>9 416 584</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	25 102	25 603	26 173	25 977	27 163
Secondaire	11 228	11 449	11 456	11 535	11 898
<b>TOTAL</b>	<b>36 330</b>	<b>37 052</b>	<b>37 629</b>	<b>37 512</b>	<b>39 062</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (1) DSB Ontario North East

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	35 173 526	35 793 061	33 511 869	36 240 874	36 093 913
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	6 643 828	7 076 215	6 998 643	7 206 228	7 165 768
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	13 040 471	13 630 658	13 780 851	17 380 680	17 944 861
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 156 015	1 201 169	1 235 072	1 223 347	1 246 113
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 166 420	1 401 614	1 729 494	2 017 895	2 005 183
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	11 345 916	11 113 047	11 450 686	10 947 744	11 155 984
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 066 574	2 622 890	1 470 612	1 517 539	1 673 968
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	234 826	237 552	241 350	530 759	646 080
Subvention pour la formation continue et autres programmes	211 616	227 834	195 851	293 373	295 362
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	8 204 701	8 641 525	8 791 330	9 326 886	9 305 740
Fonds de soutien aux élèves				1 103 528	1 103 528
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	7 641 656	7 933 186	8 122 062	8 358 970	8 359 340
Redressement pour baisse des effectifs	272 910	70 092	9 551		96 524
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 848 653	4 656 440	4 648 154	3 860 273	3 702 447
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	11 647 164	11 818 229	11 869 289	12 015 501	12 348 728
Allocation pour la Réfection des écoles	3 069 795	3 070 785	3 064 041	3 126 651	3 141 747
Frais d'intérêt	1 718 935	1 616 041	1 507 040	1 391 523	1 336 585
Dette d'immobilisations sans financement permanent	290 720	290 720	290 720	290 720	290 720
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				158 572	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>108 733 726</b>	<b>111 401 058</b>	<b>108 916 615</b>	<b>117 896 926</b>	<b>118 911 983</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	4 134	4 127	4 164	4 131	4 072
Secondaire	2 237	2 229	2 191	2 314	2 306
<b>TOTAL</b>	<b>6 371</b>	<b>6 357</b>	<b>6 355</b>	<b>6 445</b>	<b>6 378</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (43) Dufferin-Peel Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	442 208 559	449 603 351	411 358 562	428 257 916	431 120 867
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	54 454 834	55 255 764	55 490 342	54 710 934	54 854 112
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	101 925 521	104 710 191	105 072 813	103 627 955	103 953 453
Subvention pour l'Enseignement des langues	24 085 091	27 180 607	26 934 704	23 257 619	27 165 063
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 280 613	1 181 492	1 242 584	1 183 497	1 174 655
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	119 848	130 423	88 661	90 636	97 294
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	29 068 987	29 611 124	19 404 209	19 551 407	20 279 089
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 933 142	1 855 788	1 858 062	2 495 729	2 724 758
Subvention pour la formation continue et autres programmes	6 059 679	5 913 657	6 505 912	6 569 287	6 660 416
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	96 660 701	97 796 071	127 683 243	95 315 926	99 533 004
Fonds de soutien aux élèves				8 051 294	8 135 330
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				998 303	1 091 691
Subvention pour le Transport des élèves	20 094 897	20 094 934	20 944 720	21 347 736	21 366 628
Redressement pour baisse des effectifs	2 150 689	1 250 277	3 919 177	7 692 016	2 139 652
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	20 442 414	21 487 200	21 051 921	20 016 742	19 798 658
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	77 522 520	78 447 828	78 066 728	76 769 505	77 640 497
Allocation pour la Réfection des écoles	10 620 085	10 583 991	10 384 368	10 424 021	10 386 164
Frais d'intérêt	21 113 943	16 927 212	15 608 215	14 213 350	13 018 586
Dette d'immobilisations sans financement permanent	3 369 342	3 369 342	3 369 342	3 369 342	3 369 342
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				742 910	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>913 110 865</b>	<b>925 399 252</b>	<b>908 983 563</b>	<b>898 686 124</b>	<b>904 509 259</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>22 684 568</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	49 239	48 868	48 025	45 915	45 526
Secondaire	30 873	30 945	30 429	30 260	30 504
<b>TOTAL</b>	<b>80 112</b>	<b>79 813</b>	<b>78 454</b>	<b>76 174</b>	<b>76 030</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (45) Durham Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	115 160 978	119 163 386	114 080 862	120 936 780	119 837 565
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 095 357	15 572 837	16 017 305	16 188 213	16 041 532
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	29 472 509	31 765 981	32 887 799	33 562 420	33 218 334
Subvention pour l'Enseignement des langues	4 273 342	4 973 641	5 265 665	5 027 763	5 081 644
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	306 789	226 007	208 361	1 992 229	1 939 526
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	306 757	284 957	252 903	264 692	278 211
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 670 067	4 377 945	1 941 609	1 909 329	2 126 170
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	360 817	370 831	382 164	689 993	820 369
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 066 786	2 367 358	2 488 726	2 624 768	2 662 452
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	25 854 310	24 608 047	29 340 345	20 949 198	21 525 424
Fonds de soutien aux élèves				2 051 962	2 051 962
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	8 782 699	8 928 268	8 770 570	8 913 255	8 931 015
Redressement pour baisse des effectifs	324 822	68 381			1 068 091
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 588 788	7 557 383	7 635 597	6 830 829	6 728 240
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	20 252 213	20 847 448	21 583 574	21 911 742	21 898 432
Allocation pour la Réfection des écoles	2 977 059	3 020 965	3 059 757	3 140 991	3 088 259
Frais d'intérêt	2 555 887	2 378 513	2 203 014	1 922 384	1 691 226
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				282 304	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>239 049 180</b>	<b>246 511 948</b>	<b>246 118 251</b>	<b>250 104 714</b>	<b>249 987 845</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 926 618</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	14 630	14 941	15 102	15 126	14 646
Secondaire	6 383	6 378	6 455	6 474	6 529
<b>TOTAL</b>	<b>21 013</b>	<b>21 319</b>	<b>21 557</b>	<b>21 600</b>	<b>21 175</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (13) Durham DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	382 708 993	395 736 781	381 586 224	403 890 127	408 936 417
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	47 164 961	48 500 213	50 193 650	50 664 358	51 021 001
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	98 831 711	103 110 344	105 371 665	107 241 379	108 343 429
Subvention pour l'Enseignement des langues	13 809 669	15 165 707	16 761 514	16 622 353	17 137 721
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 178 051	1 245 771	1 183 303	1 371 325	1 370 636
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	49 086	48 450	46 083	46 700	49 906
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	16 029 769	15 907 375	7 870 558	7 905 555	8 801 382
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 168 462	1 200 050	1 242 818	1 787 298	2 014 105
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 495 667	2 289 877	2 895 433	2 997 191	3 036 628
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	77 951 409	77 705 212	97 113 266	76 623 169	79 706 833
Fonds de soutien aux élèves				6 893 709	6 893 709
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				998 303	1 091 691
Subvention pour le Transport des élèves	21 771 340	22 807 816	23 183 738	23 755 243	23 850 408
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	18 325 995	19 678 152	19 618 952	18 934 963	18 965 611
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	69 543 986	71 340 787	72 805 546	73 837 838	74 566 156
Allocation pour la Réfection des écoles	10 260 336	10 360 678	10 466 640	10 816 022	10 864 481
Frais d'intérêt	23 679 174	21 463 675	15 513 887	10 158 803	9 440 406
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				709 119	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>784 968 609</b>	<b>806 560 888</b>	<b>805 853 277</b>	<b>815 253 456</b>	<b>826 090 520</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>6 436 466</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	49 144	49 959	51 017	51 081	51 274
Secondaire	20 710	20 840	20 986	21 089	21 220
<b>TOTAL</b>	<b>69 855</b>	<b>70 799</b>	<b>72 003</b>	<b>72 171</b>	<b>72 494</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (23) Grand Erie DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	140 166 376	142 961 401	136 296 820	140 369 419	144 403 492
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	19 802 149	20 100 437	20 777 550	20 752 807	21 064 452
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	37 114 378	37 761 353	38 212 140	37 959 165	38 768 531
Subvention pour l'Enseignement des langues	4 040 560	4 219 346	4 461 618	4 268 522	4 629 957
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	640 840	553 363	606 579	2 913 976	3 334 066
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	583 173	584 719	613 755	639 525	657 989
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	7 589 559	7 318 816	4 378 422	4 178 780	4 398 310
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	492 413	497 826	507 680	868 774	1 026 132
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 205 734	1 179 418	1 410 289	1 449 034	1 487 782
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	27 621 490	28 117 094	34 971 758	28 565 633	31 489 050
Fonds de soutien aux élèves				2 816 038	2 816 038
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	13 733 564	13 779 224	13 407 198	13 651 524	13 919 977
Redressement pour baisse des effectifs	250 029	55 563	12 630	1 465 643	366 411
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	7 858 548	8 718 043	8 489 982	7 685 922	7 618 237
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	26 233 361	26 673 689	26 894 138	26 799 605	27 600 033
Allocation pour la Réfection des écoles	5 561 810	5 560 218	5 555 403	5 629 520	5 685 564
Frais d'intérêt	3 974 684	3 925 971	3 417 574	3 297 696	3 060 396
Dette d'immobilisations sans financement permanent	262 276	262 276	262 276	262 276	262 276
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				311 499	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>297 130 944</b>	<b>302 268 757</b>	<b>300 275 812</b>	<b>304 791 222</b>	<b>313 588 085</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 502 470</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	17 865	18 035	18 380	17 838	18 153
Secondaire	7 678	7 499	7 268	7 221	7 417
<b>TOTAL</b>	<b>25 543</b>	<b>25 534</b>	<b>25 648</b>	<b>25 059</b>	<b>25 570</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (9) Greater Essex County DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	197 197 431	202 655 104	192 524 014	201 944 025	201 402 715
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	24 807 495	25 356 454	26 033 210	26 168 350	26 038 867
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	50 246 409	52 853 515	53 898 413	54 133 175	53 807 667
Subvention pour l'Enseignement des langues	12 215 176	12 832 270	13 419 253	11 782 118	13 556 160
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	545 147	1 333 627	1 928 368	2 735 651	3 260 641
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	308 555	289 225	288 727	308 156	341 082
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	13 107 527	12 752 762	8 934 501	9 053 508	9 624 991
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 166 176	1 263 913	1 280 644	1 676 778	1 830 839
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 140 641	1 140 681	1 036 651	1 038 687	1 033 709
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	45 096 534	43 954 752	56 404 630	44 105 852	46 486 055
Fonds de soutien aux élèves				3 725 922	3 725 922
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	11 773 071	12 170 868	13 863 130	14 105 894	14 122 174
Redressement pour baisse des effectifs				1 147 510	1 375 639
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	10 119 826	11 035 174	10 946 634	10 177 052	9 953 117
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	34 367 412	35 088 697	35 823 615	35 843 397	35 876 380
Allocation pour la Réfection des écoles	6 208 895	6 255 938	6 290 018	6 410 829	6 330 792
Frais d'intérêt	8 089 005	7 474 583	6 854 005	6 570 532	6 221 642
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 779 682	1 779 682	1 779 682	1 779 682	1 779 682
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				404 557	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>418 168 982</b>	<b>428 237 245</b>	<b>431 305 495</b>	<b>434 017 540</b>	<b>437 767 466</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>4 236 960</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	24 606	24 903	25 098	24 676	24 431
Secondaire	11 340	11 319	11 345	11 409	11 230
<b>TOTAL</b>	<b>35 946</b>	<b>36 222</b>	<b>36 443</b>	<b>36 085</b>	<b>35 661</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (46) Halton Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	188 206 457	200 253 275	191 979 806	204 030 173	210 471 916
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	22 544 153	23 467 273	24 330 868	24 499 177	25 017 952
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	43 772 182	47 416 691	49 397 479	49 975 541	51 553 313
Subvention pour l'Enseignement des langues	7 775 563	8 927 843	9 444 787	9 742 198	10 281 285
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	377 237	221 989	213 243	267 518	193 247
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	52 902	54 093	44 687	57 610	64 606
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	6 457 481	6 037 130	3 205 738	2 883 380	3 506 586
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	571 756	606 078	633 111	996 107	1 174 376
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 205 274	2 415 061	2 849 783	2 300 627	2 370 948
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	28 846 509	28 569 657	40 442 054	30 084 181	34 616 104
Fonds de soutien aux élèves				3 161 196	3 161 196
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	7 662 434	8 295 496	9 145 478	9 357 386	9 567 967
Redressement pour baisse des effectifs				413 014	103 254
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	9 546 152	10 761 572	10 880 570	10 102 221	10 226 851
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	32 836 991	34 919 221	36 191 180	36 471 663	37 641 971
Allocation pour la Réfection des écoles	4 430 977	4 634 215	4 734 425	4 885 654	4 972 226
Frais d'intérêt	8 630 315	8 236 707	7 602 296	7 139 201	6 429 435
Dette d'immobilisations sans financement permanent	47 375	47 375	47 375	47 375	47 375
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				406 929	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>363 963 758</b>	<b>384 863 676</b>	<b>391 142 880</b>	<b>397 727 015</b>	<b>412 400 000</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>9 565 745</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	22 725	23 250	23 608	23 375	23 752
Secondaire	11 447	12 364	12 836	12 992	13 439
<b>TOTAL</b>	<b>34 171</b>	<b>35 614</b>	<b>36 444</b>	<b>36 366</b>	<b>37 190</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (20) Halton DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	344 005 599	356 309 607	343 184 377	363 888 003	369 262 391
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	41 791 279	42 692 393	44 016 249	44 404 848	44 757 007
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	83 893 008	87 667 042	91 413 776	93 027 503	94 022 209
Subvention pour l'Enseignement des langues	20 056 028	22 515 729	24 870 307	23 882 443	25 218 197
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	957 703	1 103 839	988 863	1 002 784	978 586
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	29 622	31 917	15 276	15 192	14 851
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	13 428 109	13 395 064	6 627 805	6 917 141	7 481 519
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 019 479	1 048 185	1 084 987	1 630 590	1 847 790
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 200 382	3 134 121	3 517 449	2 458 273	2 563 346
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	54 072 916	57 672 853	75 104 081	62 271 449	67 458 061
Fonds de soutien aux élèves				5 957 781	5 957 781
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	16 041 345	16 858 646	17 575 104	17 926 126	18 023 281
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	16 794 166	17 843 746	17 839 727	17 232 990	17 264 606
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	60 901 262	62 723 864	64 762 437	65 076 862	65 968 685
Allocation pour la Réfection des écoles	9 792 391	9 915 739	10 105 764	10 347 483	10 436 962
Frais d'intérêt	12 772 847	12 242 292	11 672 887	10 980 842	10 436 615
Dette d'immobilisations sans financement permanent	543 389	543 389	543 389	543 389	543 389
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				650 857	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>679 299 525</b>	<b>705 698 426</b>	<b>713 322 478</b>	<b>729 120 418</b>	<b>743 234 670</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>10 267 997</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	45 253	45 791	46 268	45 867	45 445
Secondaire	17 942	18 281	18 776	19 400	20 131
<b>TOTAL</b>	<b>63 195</b>	<b>64 072</b>	<b>65 044</b>	<b>65 267</b>	<b>65 576</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (47) Hamilton-Wentworth Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	157 633 431	162 932 662	155 264 681	165 440 157	169 774 519
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	19 518 968	19 867 201	20 445 752	20 893 279	21 238 722
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	39 226 294	41 316 950	42 650 126	43 277 939	44 251 663
Subvention pour l'Enseignement des langues	6 659 665	7 550 365	8 173 075	7 593 637	8 338 739
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	389 631	314 438	312 947	285 978	238 523
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	65 727	57 132	34 325	53 247	96 348
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	10 763 862	10 368 763	6 816 775	6 725 239	7 271 247
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	510 495	524 415	542 334	866 531	1 027 032
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 226 830	3 154 577	3 739 484	3 692 006	3 790 486
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	37 448 360	38 227 822	47 437 795	37 998 946	38 309 184
Fonds de soutien aux élèves				2 971 757	2 971 757
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	7 507 513	7 850 510	7 800 455	7 954 500	8 093 448
Redressement pour baisse des effectifs				178 637	44 659
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	8 305 530	9 134 239	9 165 750	8 513 164	8 570 008
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	28 537 406	29 376 106	30 207 234	30 511 862	31 293 667
Allocation pour la Réfection des écoles	4 476 172	4 536 509	4 612 120	4 732 440	4 801 552
Frais d'intérêt	5 652 612	5 212 195	4 932 627	4 649 891	4 329 642
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 051 243	1 051 243	1 051 243	1 051 243	1 051 243
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				348 329	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>330 973 739</b>	<b>341 475 127</b>	<b>343 186 723</b>	<b>348 644 645</b>	<b>356 491 830</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>5 718 947</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	18 739	18 881	19 193	19 118	19 356
Secondaire	9 869	10 094	10 227	10 305	10 560
<b>TOTAL</b>	<b>28 608</b>	<b>28 975</b>	<b>29 419</b>	<b>29 423</b>	<b>29 915</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (21) Hamilton-Wentworth DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	269 613 275	275 985 253	265 773 443	272 631 953	285 157 617
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	34 519 718	34 928 993	35 588 442	35 237 265	36 227 319
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	71 072 349	73 329 090	75 382 983	74 769 063	77 448 675
Subvention pour l'Enseignement des langues	15 095 041	15 423 214	16 249 777	13 522 956	16 405 592
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 051 186	957 404	957 009	995 394	998 655
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	40 087	41 771	41 726	49 354	40 178
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	22 787 975	22 777 516	17 667 016	17 564 595	18 479 878
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 423 243	1 436 703	1 461 932	1 876 360	2 125 035
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 194 813	3 055 880	3 480 473	3 411 242	3 533 516
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	57 518 802	58 027 403	71 883 591	60 416 856	62 837 724
Fonds de soutien aux élèves				5 025 101	5 025 101
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	14 924 647	15 513 370	16 019 544	16 422 781	16 980 137
Redressement pour baisse des effectifs				3 399 120	849 780
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	13 375 021	14 240 861	14 359 461	13 445 102	13 582 903
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	46 951 013	47 726 198	48 674 539	48 277 990	50 571 100
Allocation pour la Réfection des écoles	8 308 028	8 319 360	8 344 687	8 433 558	8 647 720
Frais d'intérêt	6 291 146	6 168 789	5 973 370	5 673 502	5 721 986
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 242 363	1 242 363	1 242 363	1 242 363	1 242 363
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				510 906	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>567 408 707</b>	<b>579 174 168</b>	<b>583 100 356</b>	<b>583 811 323</b>	<b>606 874 671</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>14 238 025</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	35 531	35 949	36 618	35 288	36 433
Secondaire	13 654	13 388	13 253	13 398	13 928
<b>TOTAL</b>	<b>49 185</b>	<b>49 337</b>	<b>49 870</b>	<b>48 686</b>	<b>50 361</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (29) Hastings and Prince Edward DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	80 866 107	82 172 517	77 408 632	79 630 785	83 250 810
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	12 032 294	12 072 963	12 518 204	12 523 473	12 826 340
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	22 633 555	23 940 419	24 664 100	24 672 639	25 510 915
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 067 549	2 110 312	2 153 334	2 109 570	2 207 210
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 801 667	1 926 988	2 414 244	2 670 717	3 099 469
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 910 640	2 095 427	2 180 124	2 340 734	2 168 260
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 671 815	4 236 821	2 418 492	2 449 057	2 679 583
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	308 236	310 964	314 839	569 600	722 371
Subvention pour la formation continue et autres programmes	469 595	469 147	510 864	515 007	545 292
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	19 298 693	19 149 712	23 759 099	18 428 862	19 103 511
Fonds de soutien aux élèves				1 728 114	1 728 114
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				874 026	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	13 820 033	14 224 199	14 669 330	14 906 050	15 426 957
Redressement pour baisse des effectifs	11 186	522 702	249 893	792 910	182 609
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 345 665	6 066 271	6 095 378	5 241 750	5 190 425
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	17 242 284	18 182 948	18 068 902	18 170 469	18 857 247
Allocation pour la Réfection des écoles	3 585 425	3 700 968	3 654 896	3 716 131	3 772 597
Frais d'intérêt	1 872 066	1 768 603	1 558 939	1 693 014	1 391 952
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				220 187	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>187 936 810</b>	<b>192 950 961</b>	<b>192 639 270</b>	<b>193 253 097</b>	<b>199 663 052</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 396 853</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	10 363	10 363	10 346	10 059	10 318
Secondaire	4 392	4 334	4 270	4 181	4 424
<b>TOTAL</b>	<b>14 755</b>	<b>14 697</b>	<b>14 617</b>	<b>14 240</b>	<b>14 742</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (36) Huron Perth Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	24 601 063	25 535 143	24 442 554	25 643 887	26 324 510
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	4 089 926	4 178 843	4 270 979	4 368 079	4 416 560
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	7 391 884	8 035 924	8 570 304	8 582 047	8 741 707
Subvention pour l'Enseignement des langues	767 774	788 237	821 715	798 018	819 794
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	221 349	132 196	130 646	130 425	46 666
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 657 602	1 668 054	1 715 608	1 784 615	1 828 915
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 869 828	1 399 583	821 740	849 532	1 005 753
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	96 748	99 765	102 310	300 115	411 547
Subvention pour la formation continue et autres programmes	12 852	27 904	81 748	87 245	88 522
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	5 601 287	5 580 104	6 226 443	5 289 826	5 691 334
Fonds de soutien aux élèves				575 141	575 141
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	5 369 668	5 530 481	5 569 642	5 659 577	5 757 739
Redressement pour baisse des effectifs				149 856	37 464
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 702 982	3 541 765	3 547 141	2 702 523	2 693 430
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	4 702 536	4 755 184	4 875 360	4 874 082	4 998 254
Allocation pour la Réfection des écoles	856 593	856 223	861 660	872 654	876 869
Frais d'intérêt	533 682	510 487	489 472	476 113	438 367
Dette d'immobilisations sans financement permanent	135 868	135 868	135 868	135 868	135 868
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				156 073	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>60 611 642</b>	<b>62 775 761</b>	<b>62 663 190</b>	<b>64 341 539</b>	<b>65 887 833</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 277 295</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	3 193	3 245	3 306	3 210	3 279
Secondaire	1 279	1 306	1 284	1 356	1 366
<b>TOTAL</b>	<b>4 472</b>	<b>4 551</b>	<b>4 590</b>	<b>4 566</b>	<b>4 645</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (31) Huron-Superior Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	23 724 266	23 768 610	22 600 327	22 596 630	22 315 137
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	3 926 254	3 919 524	3 981 983	3 968 923	3 956 762
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	10 666 558	11 254 174	11 380 557	11 427 228	11 437 316
Subvention pour l'Enseignement des langues	834 170	832 131	880 632	871 358	880 897
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	803 135	796 265	1 010 583	703 030	747 945
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	5 665 818	5 548 917	5 487 889	5 480 652	5 513 435
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 949 983	1 492 987	675 380	667 866	696 051
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	154 333	151 021	151 396	335 352	443 851
Subvention pour la formation continue et autres programmes	45 050	77 722	103 895	103 582	103 515
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	6 070 970	6 209 418	6 649 360	5 282 897	5 451 969
Fonds de soutien aux élèves				761 978	761 978
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	3 499 061	3 632 550	3 732 822	3 781 352	3 785 194
Redressement pour baisse des effectifs	148 500	293 185	297 273	577 265	371 047
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 214 896	4 006 730	3 948 222	3 166 174	3 050 878
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	5 266 042	5 210 953	5 139 455	5 001 552	5 076 485
Allocation pour la Réfection des écoles	1 276 515	1 248 003	1 224 483	1 223 782	1 209 603
Frais d'intérêt	678 097	705 770	714 836	668 193	605 164
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				155 397	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>67 923 648</b>	<b>69 147 960</b>	<b>67 979 093</b>	<b>67 679 075</b>	<b>67 406 618</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 362 815</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	3 372	3 399	3 403	3 305	3 249
Secondaire	960	866	810	753	740
<b>TOTAL</b>	<b>4 332</b>	<b>4 264</b>	<b>4 213</b>	<b>4 058</b>	<b>3 989</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (14) Kawartha Pine Ridge DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	174 319 114	180 769 901	174 719 244	181 277 043	192 288 980
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	24 798 524	25 634 078	26 417 084	26 398 982	27 463 259
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	47 774 807	50 808 000	57 298 342	57 848 860	60 476 424
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 389 546	5 730 647	6 086 838	6 167 456	6 475 861
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	970 951	1 295 833	3 502 502	3 390 778	3 592 199
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	778 058	726 958	748 621	789 837	805 070
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	8 206 092	7 852 528	4 152 396	4 157 999	4 630 919
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	631 111	647 807	669 662	1 047 407	1 240 436
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 264 579	1 155 401	1 441 199	1 476 003	1 551 066
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	36 286 643	35 588 951	41 798 173	32 924 992	34 069 076
Fonds de soutien aux élèves				3 393 871	3 393 871
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	19 881 583	20 465 206	21 701 193	21 834 941	22 932 301
Redressement pour baisse des effectifs	46 144			1 215 403	303 851
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	9 254 694	10 319 718	10 328 645	9 514 962	9 648 928
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	32 266 840	32 871 631	33 533 956	34 019 105	36 032 267
Allocation pour la Réfection des écoles	6 058 485	6 072 999	6 121 595	6 269 263	6 478 762
Frais d'intérêt	4 742 647	4 282 670	3 897 792	3 654 852	3 436 339
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 120 831	1 120 831	1 120 831	1 120 831	1 120 831
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				372 873	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>373 790 649</b>	<b>385 343 159</b>	<b>393 538 073</b>	<b>397 781 319</b>	<b>416 939 832</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>10 823 787</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	22 732	23 246	23 823	23 511	24 657
Secondaire	9 021	8 995	8 959	8 820	9 300
<b>TOTAL</b>	<b>31 752</b>	<b>32 241</b>	<b>32 782</b>	<b>32 331</b>	<b>33 957</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (5A) Keewatin-Patricia DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	24 230 042	24 329 358	22 567 347	22 820 791	24 176 444
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	4 769 565	4 874 685	4 952 760	4 907 132	5 029 603
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	11 117 665	11 346 137	11 673 272	11 939 280	12 436 084
Subvention pour l'Enseignement des langues	477 940	489 324	493 977	409 812	507 785
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	2 172 533	2 420 693	2 434 515	2 236 567	2 316 911
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	9 224 794	9 222 816	9 649 691	9 208 274	9 462 596
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 502 236	2 032 606	1 079 644	1 095 402	1 325 219
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	241 264	237 848	238 129	461 127	582 729
Subvention pour la formation continue et autres programmes	418 626	299 151	185 569	297 882	310 934
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	5 003 621	5 195 961	5 991 946	5 279 412	5 688 394
Fonds de soutien aux élèves				941 813	941 813
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				833 685	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	4 415 720	4 590 840	5 057 615	5 140 951	5 399 148
Redressement pour baisse des effectifs	200 585	186 869	148 123	732 304	183 076
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 395 492	4 155 088	3 938 713	3 267 977	3 208 449
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	7 292 378	7 324 684	6 817 490	7 416 364	7 708 675
Allocation pour la Réfection des écoles	1 942 753	1 923 886	1 789 534	1 951 621	1 970 097
Frais d'intérêt	928 332	763 976	719 345	867 025	716 799
Dette d'immobilisations sans financement permanent	696 825	696 825	696 825	696 825	696 825
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				155 391	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>79 030 371</b>	<b>80 090 747</b>	<b>78 434 495</b>	<b>80 659 634</b>	<b>83 660 973</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 748 797</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	2 731	2 760	2 774	2 641	2 784
Secondaire	1 645	1 558	1 504	1 413	1 469
<b>TOTAL</b>	<b>4 376</b>	<b>4 318</b>	<b>4 278</b>	<b>4 053</b>	<b>4 253</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (33B) Kenora Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	7 207 447	7 311 753	6 696 408	6 755 475	6 684 798
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	1 322 527	1 313 926	1 286 165	1 294 848	1 295 290
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	3 372 578	3 768 269	3 726 284	3 843 737	3 919 431
Subvention pour l'Enseignement des langues	266 757	268 789	279 475	219 939	258 384
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 087 072	970 569	944 447	716 217	628 171
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 859 097	1 895 031	1 956 855	2 005 752	2 079 128
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 210 059	738 142	434 932	376 249	398 927
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	266 544	371 123
Subvention pour la formation continue et autres programmes	15 381		2 224	886	895
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	1 553 597	1 751 239	2 123 311	1 681 546	1 898 986
Fonds de soutien aux élèves				294 789	294 789
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	1 141 449	1 185 733	1 151 112	1 166 949	1 167 201
Redressement pour baisse des effectifs	184 524	72 229	170 439	181 523	105 075
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 283 576	3 112 371	3 111 086	2 345 326	2 271 621
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	1 269 791	1 272 342	1 253 400	1 246 617	1 329 802
Allocation pour la Réfection des écoles	571 874	569 407	561 290	564 302	559 967
Frais d'intérêt	525 054	500 239	474 713	447 867	421 014
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				151 625	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>23 956 714</b>	<b>24 817 137</b>	<b>24 260 865</b>	<b>24 466 057</b>	<b>24 683 995</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>622 313</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	993	977	944	912	892
Secondaire	339	346	324	310	309
<b>TOTAL</b>	<b>1 332</b>	<b>1 322</b>	<b>1 267</b>	<b>1 222</b>	<b>1 201</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (6A) Lakehead DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	46 582 110	47 742 675	44 843 367	45 644 594	46 237 914
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	7 329 434	7 270 828	7 284 122	7 116 847	7 164 211
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	16 276 254	17 483 268	17 430 501	17 367 680	17 504 928
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 503 939	1 603 834	1 703 853	1 546 967	1 610 407
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 798 775	1 736 483	1 788 213	1 778 092	1 802 628
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	5 496 362	5 589 408	5 639 464	5 602 247	5 665 476
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 244 961	2 837 397	1 576 094	1 581 987	1 697 180
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	217 462	220 007	221 555	447 911	565 229
Subvention pour la formation continue et autres programmes	857 060	885 294	1 034 040	706 287	711 152
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	10 505 458	10 944 026	11 628 502	9 215 988	9 499 599
Fonds de soutien aux élèves				1 139 992	1 139 992
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	6 314 897	6 577 238	6 667 964	6 759 020	6 795 356
Redressement pour baisse des effectifs	351 043	71 435	213 081	956 899	217 106
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 040 080	4 816 942	4 826 719	3 954 180	3 809 212
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	9 181 419	9 273 352	9 384 556	9 059 211	9 318 107
Allocation pour la Réfection des écoles	2 372 019	2 366 577	2 361 146	2 336 541	2 336 444
Frais d'intérêt	1 856 552	2 074 196	1 896 518	1 580 316	1 654 901
Dette d'immobilisations sans financement permanent	99 067	99 067	99 067	99 067	99 067
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				168 571	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>118 026 892</b>	<b>121 592 027</b>	<b>118 598 762</b>	<b>117 968 260</b>	<b>118 828 302</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 855 980</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	5 943	6 055	6 023	5 848	5 887
Secondaire	2 523	2 449	2 396	2 277	2 272
<b>TOTAL</b>	<b>8 467</b>	<b>8 504</b>	<b>8 419</b>	<b>8 125</b>	<b>8 159</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (10) Lambton Kent DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	116 420 933	119 172 236	112 027 384	115 871 221	120 049 039
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	17 342 901	17 372 675	17 563 908	17 515 354	17 829 686
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	29 974 211	31 336 753	32 139 832	32 038 645	33 049 678
Subvention pour l'Enseignement des langues	3 727 001	3 848 481	3 903 151	3 462 307	3 746 134
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	3 267 290	3 145 421	2 984 265	2 669 450	2 975 962
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	834 930	841 123	811 846	830 232	851 081
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 969 522	5 557 440	3 015 323	3 037 913	3 364 620
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	441 897	449 021	453 270	775 379	926 073
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 432 738	919 489	1 091 228	888 765	918 649
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	25 572 538	26 247 194	32 081 472	26 258 016	28 035 078
Fonds de soutien aux élèves				2 372 588	2 372 588
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	12 406 839	12 891 843	13 249 213	13 501 404	13 849 796
Redressement pour baisse des effectifs	499 720	106 808	206 181	1 346 382	300 320
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 818 757	7 701 726	7 561 423	6 703 963	6 642 142
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	23 115 082	23 486 255	23 566 039	23 422 370	24 141 454
Allocation pour la Réfection des écoles	4 442 130	4 452 292	4 434 221	4 495 631	4 554 172
Frais d'intérêt	1 890 802	1 755 109	1 662 337	1 609 806	1 488 839
Dette d'immobilisations sans financement permanent	744 654	744 654	744 654	744 654	744 654
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				274 313	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>254 901 945</b>	<b>260 028 520</b>	<b>257 495 747</b>	<b>258 724 255</b>	<b>266 839 358</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>3 901 486</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	14 496	14 533	14 585	14 096	14 425
Secondaire	6 716	6 732	6 560	6 557	6 768
<b>TOTAL</b>	<b>21 211</b>	<b>21 264</b>	<b>21 146</b>	<b>20 653</b>	<b>21 193</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (27) Limestone DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	104 667 386	107 531 813	102 007 844	107 405 664	109 870 173
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 911 930	16 138 505	16 472 764	16 563 491	16 759 258
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	28 453 904	29 770 979	30 364 115	30 626 273	31 115 239
Subvention pour l'Enseignement des langues	4 051 423	4 371 126	4 595 159	4 516 277	4 597 928
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 574 622	2 642 396	2 730 244	2 698 936	2 769 613
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 776 594	2 835 315	3 187 043	3 114 714	3 093 314
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	7 166 346	6 940 423	4 236 925	4 399 495	4 752 185
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	371 292	378 799	386 744	727 988	870 304
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 908 401	1 599 522	1 714 163	1 475 321	1 524 086
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	23 727 326	23 603 147	26 814 119	23 374 738	23 527 660
Fonds de soutien aux élèves				2 120 616	2 120 616
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	15 286 851	16 002 799	16 283 979	16 544 894	16 760 310
Redressement pour baisse des effectifs	371 437	82 307		477 015	119 254
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 516 647	7 353 287	7 329 159	6 529 538	6 447 580
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	21 440 978	22 536 505	22 780 862	23 033 200	23 585 275
Allocation pour la Réfection des écoles	4 248 005	4 358 599	4 392 000	4 467 765	4 507 978
Frais d'intérêt	3 632 281	3 711 907	3 247 982	2 898 403	2 834 583
Dette d'immobilisations sans financement permanent	457 419	457 419	457 419	457 419	457 419
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				261 512	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>242 562 842</b>	<b>250 314 848</b>	<b>247 000 521</b>	<b>252 599 123</b>	<b>256 712 166</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 188 653</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	13 061	13 178	13 362	13 293	13 350
Secondaire	5 982	5 995	5 891	5 844	6 042
<b>TOTAL</b>	<b>19 043</b>	<b>19 173</b>	<b>19 253</b>	<b>19 137</b>	<b>19 392</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (38) London District Catholic School Board

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	108 533 475	115 873 199	112 637 222	119 747 751	121 308 564
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 204 524	15 548 326	16 162 626	16 429 673	16 543 748
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	26 474 544	29 252 320	30 760 183	31 031 285	31 290 204
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 279 482	6 473 637	7 169 286	7 073 788	7 321 341
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	231 619	147 460	146 279	148 311	65 686
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	515 795	497 964	381 803	549 361	569 184
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 315 838	4 931 491	2 663 653	2 805 770	3 324 777
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	379 917	402 280	423 330	751 146	892 170
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 816 390	2 034 494	2 219 716	2 114 116	2 149 894
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	24 625 081	23 860 466	27 925 487	22 432 062	23 431 012
Fonds de soutien aux élèves				1 976 000	1 976 000
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	12 921 047	13 977 011	16 709 332	17 112 452	17 180 255
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 342 448	7 440 096	7 536 608	6 762 672	6 652 429
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	20 032 949	21 171 780	21 941 655	22 387 960	22 757 664
Allocation pour la Réfection des écoles	3 419 447	3 553 966	3 623 892	3 747 937	3 757 615
Frais d'intérêt	3 814 185	3 523 945	3 329 480	3 080 656	2 908 505
Dette d'immobilisations sans financement permanent	397 197	397 197	397 197	397 197	397 197
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				279 791	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>235 303 938</b>	<b>249 085 632</b>	<b>254 027 749</b>	<b>259 733 793</b>	<b>263 525 637</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>4 746 975</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	13 251	13 893	14 288	14 015	14 015
Secondaire	6 452	6 712	6 978	7 287	7 376
<b>TOTAL</b>	<b>19 703</b>	<b>20 605</b>	<b>21 266</b>	<b>21 302</b>	<b>21 391</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (4) Near North DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	52 604 033	53 559 896	50 206 573	51 284 299	53 011 179
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	9 187 844	9 356 946	9 491 709	9 192 516	9 313 683
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	17 970 161	19 187 621	19 613 000	19 579 321	20 097 076
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 518 303	1 602 495	1 661 967	1 638 620	1 702 729
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 115 948	1 056 442	1 128 374	1 262 359	1 309 782
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	6 672 179	6 603 184	7 052 155	7 239 899	7 268 673
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 731 247	3 310 646	1 837 093	1 898 168	2 046 454
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	246 539	248 930	251 224	490 601	628 546
Subvention pour la formation continue et autres programmes	536 148	594 115	553 466	625 693	642 390
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	11 905 283	11 531 478	14 428 375	11 535 326	11 964 051
Fonds de soutien aux élèves				1 328 893	1 328 893
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	11 248 391	11 678 287	11 863 867	11 863 867	12 148 576
Redressement pour baisse des effectifs	137 691	19 411	221 890	850 788	193 654
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 344 406	5 085 979	5 017 195	4 169 170	4 067 084
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	12 519 086	12 729 204	12 740 739	12 639 595	13 010 670
Allocation pour la Réfection des écoles	2 657 714	2 680 648	2 661 720	2 684 134	2 705 743
Frais d'intérêt	2 426 296	2 319 828	2 198 200	2 055 909	1 960 671
Dette d'immobilisations sans financement permanent	393 202	393 202	393 202	393 202	393 202
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				177 334	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>139 214 471</b>	<b>141 958 312</b>	<b>141 320 749</b>	<b>141 815 560</b>	<b>144 792 448</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 144 225</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	6 559	6 591	6 564	6 402	6 555
Secondaire	3 020	2 969	2 920	2 761	2 821
<b>TOTAL</b>	<b>9 579</b>	<b>9 561</b>	<b>9 484</b>	<b>9 163</b>	<b>9 376</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (50) Niagara Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	115 808 307	116 910 097	108 885 535	112 500 645	113 420 546
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	16 207 760	16 322 147	16 500 749	16 495 438	16 541 757
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	28 654 408	29 471 608	29 850 801	29 537 475	29 727 700
Subvention pour l'Enseignement des langues	4 143 700	4 491 773	4 787 509	4 851 632	4 929 175
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	539 592	489 888	476 805	372 253	279 092
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	118 715	120 557	150 400	170 537	163 055
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 828 210	5 439 817	2 829 289	2 580 713	2 908 681
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	392 880	393 309	394 039	707 611	842 830
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 557 860	1 640 687	1 770 280	1 692 653	1 693 375
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	26 646 297	26 848 883	33 033 534	27 385 366	27 204 563
Fonds de soutien aux élèves				2 312 331	2 312 331
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	10 475 145	10 543 952	10 715 748	10 919 438	10 939 788
Redressement pour baisse des effectifs	1 452 208	904 499	1 006 126	1 364 395	345 664
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 509 796	7 202 619	7 127 379	6 295 681	6 245 190
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	20 823 247	20 942 404	20 723 131	20 427 514	20 512 027
Allocation pour la Réfection des écoles	3 827 226	3 802 888	3 737 673	3 765 917	3 751 054
Frais d'intérêt	3 207 442	2 925 124	2 718 236	2 581 954	2 318 552
Dette d'immobilisations sans financement permanent	117 487	117 487	117 487	117 487	117 487
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				269 610	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>246 310 280</b>	<b>248 567 739</b>	<b>244 824 721</b>	<b>245 254 513</b>	<b>245 252 260</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 740 376</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	14 465	14 362	14 244	13 922	13 955
Secondaire	6 662	6 525	6 331	6 174	6 100
<b>TOTAL</b>	<b>21 127</b>	<b>20 888</b>	<b>20 575</b>	<b>20 096</b>	<b>20 055</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (30B) Nipissing-Parry Sound Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	13 827 563	14 153 913	13 880 570	14 852 332	15 071 988
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	2 583 138	2 643 016	2 733 157	2 818 902	2 771 460
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	5 900 407	6 291 927	6 707 570	7 195 774	7 362 003
Subvention pour l'Enseignement des langues	526 912	541 613	595 221	529 970	571 585
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	718 488	621 184	660 602	691 872	628 150
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 670 913	1 760 075	1 789 981	1 810 281	1 858 038
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 334 189	896 111	451 324	484 645	502 646
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	272 308	379 014
Subvention pour la formation continue et autres programmes	271 055	257 629	264 923	220 881	221 067
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	3 619 031	4 156 020	4 859 862	4 246 291	4 232 004
Fonds de soutien aux élèves				385 938	385 938
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	3 438 589	3 468 249	3 580 378	3 666 923	3 685 661
Redressement pour baisse des effectifs	112 457	23 389			
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 437 302	3 213 030	3 233 824	2 406 958	2 335 601
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	3 548 031	3 616 600	3 768 094	3 822 788	3 966 424
Allocation pour la Réfection des écoles	850 959	855 507	870 877	888 133	891 226
Frais d'intérêt	841 688	808 939	764 597	728 202	698 551
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				153 519	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>41 766 653</b>	<b>43 394 300</b>	<b>44 249 704</b>	<b>46 081 578</b>	<b>46 560 750</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 782	1 766	1 814	1 825	1 843
Secondaire	750	765	808	821	813
<b>TOTAL</b>	<b>2 532</b>	<b>2 531</b>	<b>2 622</b>	<b>2 646</b>	<b>2 656</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (30A) Northeastern Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	11 906 531	12 315 242	11 820 129	12 134 088	12 336 496
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	2 637 635	2 685 451	2 715 813	2 780 004	2 798 183
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	4 433 285	4 983 567	5 157 968	5 197 004	5 336 862
Subvention pour l'Enseignement des langues	457 457	489 767	470 705	471 682	490 254
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	440 484	364 443	386 224	452 693	408 869
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 454 092	3 324 784	3 258 726	3 396 257	3 467 193
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 443 419	972 629	581 405	439 270	451 580
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	266 544	372 460
Subvention pour la formation continue et autres programmes	102 464	61 045	39 992	3 011	3 041
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	3 635 452	3 522 524	3 596 728	3 296 027	3 437 096
Fonds de soutien aux élèves				377 942	377 942
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	3 088 719	3 249 765	3 290 717	3 334 790	3 365 538
Redressement pour baisse des effectifs			123 658	93 046	16 877
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 595 415	3 152 490	3 352 346	2 732 807	2 619 081
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	3 098 601	3 100 191	3 026 598	3 214 566	3 385 900
Allocation pour la Réfection des écoles	1 027 446	1 014 706	990 424	1 041 946	1 043 131
Frais d'intérêt	80 443	77 169	73 730	70 115	87 562
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				152 903	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>38 487 374</b>	<b>39 400 871</b>	<b>38 973 887</b>	<b>40 360 559</b>	<b>40 997 459</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>151 545</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 816	1 864	1 855	1 829	1 846
Secondaire	390	373	351	354	353
<b>TOTAL</b>	<b>2 206</b>	<b>2 237</b>	<b>2 205</b>	<b>2 183</b>	<b>2 199</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (33A) Northwest Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>3</sup>
Subvention de base pour les élèves	6 633 351	6 595 832	6 599 184	6 724 497	6 899 735
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	1 224 811	1 239 220	1 219 721	1 190 369	1 210 535
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	3 148 631	3 434 628	3 705 260	3 772 778	3 956 101
Subvention pour l'Enseignement des langues	299 206	328 077	350 309	295 645	317 882
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	581 898	490 385	517 060	517 864	454 660
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 469 639	2 455 138	2 577 915	2 632 628	2 732 368
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 036 608	565 653	294 994	327 943	333 292
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	89 485	192 769
Subvention pour la formation continue et autres programmes					
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	1 264 792	1 486 249	1 450 854	1 612 307	1 622 830
Fonds de soutien aux élèves				268 375	268 375
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	1 252 905	1 302 664	1 356 067	1 384 837	1 412 999
Redressement pour baisse des effectifs		77 634	19 409		
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 281 383	2 946 952	3 047 720	2 233 547	2 220 188
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	1 409 149	1 439 120	1 485 328	1 536 575	1 593 906
Allocation pour la Réfection des écoles	676 602	677 392	682 268	698 534	701 542
Frais d'intérêt	42 346	56 816	82 191	36 596	50 998
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				151 615	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>22 407 252</b>	<b>23 182 858</b>	<b>23 477 004</b>	<b>24 379 458</b>	<b>24 967 572</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>71 395</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 236	1 208	1 209	1 214	1 237
Secondaire					
<b>TOTAL</b>	<b>1 236</b>	<b>1 208</b>	<b>1 209</b>	<b>1 214</b>	<b>1 237</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (53) Ottawa Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	227 027 900	239 530 765	233 207 782	249 555 077	255 871 891
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	30 983 484	32 199 794	33 453 219	33 985 085	34 510 586
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	60 594 045	64 671 349	67 584 026	69 439 508	70 940 796
Subvention pour l'Enseignement des langues	15 181 049	17 907 141	20 648 549	19 161 685	21 525 798
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 095 489	1 079 179	1 438 503	2 517 948	3 057 575
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	182 649	219 368	166 685	173 166	177 341
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	14 739 894	14 601 749	9 857 955	10 065 843	10 534 017
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 036 683	1 025 601	1 063 552	1 524 729	1 717 618
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 818 436	3 919 348	4 117 923	4 962 466	5 068 787
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	46 064 464	47 534 003	57 478 817	49 285 892	52 312 633
Fonds de soutien aux élèves				4 140 190	4 166 674
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	24 516 648	25 386 978	25 413 724	26 136 122	26 592 256
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	12 480 913	13 768 182	13 982 522	13 467 369	13 459 473
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	42 233 245	44 322 223	46 038 074	47 186 859	48 447 697
Allocation pour la Réfection des écoles	6 948 358	7 154 443	7 320 191	7 631 963	7 743 474
Frais d'intérêt	6 203 698	6 089 044	5 680 179	5 486 071	5 228 834
Dette d'immobilisations sans financement permanent	662 410	662 410	662 410	662 410	662 410
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				476 298	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>493 769 365</b>	<b>520 071 577</b>	<b>528 114 111</b>	<b>546 764 546</b>	<b>563 017 252</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	28 602	29 657	30 692	30 711	31 228
Secondaire	12 721	13 093	13 350	13 874	14 131
<b>TOTAL</b>	<b>41 323</b>	<b>42 750</b>	<b>44 042</b>	<b>44 585</b>	<b>45 359</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (25) Ottawa-Carleton DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	392 378 154	406 990 556	388 407 760	405 544 297	411 150 371
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	50 882 657	52 193 942	53 511 109	53 219 423	53 619 512
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	93 768 797	98 979 099	101 936 707	101 261 697	102 405 460
Subvention pour l'Enseignement des langues	32 449 918	35 084 923	36 812 554	34 154 917	37 497 438
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 346 081	2 701 080	4 187 624	4 196 307	4 244 828
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	189 525	188 140	195 743	197 694	197 457
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	27 479 047	27 090 967	19 209 426	19 165 584	19 603 534
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 837 206	1 875 001	1 913 671	2 535 942	2 767 900
Subvention pour la formation continue et autres programmes	6 937 513	7 613 316	7 164 296	7 086 030	7 246 657
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	84 737 733	84 288 074	103 817 856	84 999 950	90 764 482
Fonds de soutien aux élèves				6 871 859	6 871 859
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				998 303	1 091 691
Subvention pour le Transport des élèves	40 007 875	41 762 550	42 345 868	43 126 921	43 362 271
Redressement pour baisse des effectifs				3 547 508	886 877
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	19 595 142	20 844 621	20 887 545	19 998 062	19 850 472
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	76 018 378	78 638 235	79 229 796	79 169 820	80 076 090
Allocation pour la Réfection des écoles	14 282 274	14 533 875	14 587 471	14 842 702	14 877 393
Frais d'intérêt	6 999 943	6 427 746	4 584 024	4 337 575	4 141 101
Dette d'immobilisations sans financement permanent	2 523 115	2 523 115	2 523 115	2 523 115	2 523 115
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				711 084	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>851 433 358</b>	<b>881 735 240</b>	<b>881 314 565</b>	<b>888 488 789</b>	<b>903 178 509</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>14 778 015</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	49 091	49 723	50 480	49 237	49 135
Secondaire	22 351	22 866	22 926	23 166	23 616
<b>TOTAL</b>	<b>71 441</b>	<b>72 589</b>	<b>73 406</b>	<b>72 403</b>	<b>72 751</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (19) Peel DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	848 044 198	870 847 577	831 536 251	860 419 762	869 520 866
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	102 897 986	104 542 266	106 320 826	105 288 003	105 838 908
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	209 868 065	218 106 012	222 981 053	223 712 132	225 358 563
Subvention pour l'Enseignement des langues	64 263 109	71 594 136	77 566 985	69 570 091	78 158 929
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	830 270	856 771	1 446 562	681 527	650 495
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	54 884	71 797	8 360	8 885	10 223
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	58 646 834	58 887 711	43 047 090	42 230 208	43 104 244
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	3 956 288	3 825 817	3 880 716	4 718 967	5 079 186
Subvention pour la formation continue et autres programmes	7 061 507	7 204 052	8 233 576	8 099 342	8 176 497
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	155 147 943	158 488 282	212 068 115	164 128 037	176 662 147
Fonds de soutien aux élèves				14 768 173	14 768 173
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				1 460 499	1 553 182
Subvention pour le Transport des élèves	42 773 460	44 651 753	47 687 096	48 670 327	48 812 454
Redressement pour baisse des effectifs				6 929 992	1 732 498
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	38 861 418	40 593 833	40 390 653	39 029 568	39 083 678
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	145 691 241	148 729 948	151 221 994	150 514 978	152 391 311
Allocation pour la Réfection des écoles	21 112 507	21 232 417	21 262 743	21 561 689	21 577 074
Frais d'intérêt	31 398 014	29 864 923	28 357 732	26 920 446	25 361 356
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 035 284	1 035 284	1 035 284	1 035 284	1 035 284
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				1 398 325	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>1 731 643 008</b>	<b>1 780 532 579</b>	<b>1 797 045 036</b>	<b>1 791 146 237</b>	<b>1 818 875 068</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>34 802 994</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	114 715	115 361	115 368	112 434	112 789
Secondaire	40 656	40 830	41 010	41 396	41 450
<b>TOTAL</b>	<b>155 371</b>	<b>156 191</b>	<b>156 378</b>	<b>153 830</b>	<b>154 239</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (41) Peterborough V N C Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	82 038 261	83 861 319	78 515 903	81 764 095	84 576 657
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	11 021 210	11 208 829	11 389 282	11 460 412	11 663 624
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	22 990 625	24 809 760	24 536 188	24 712 932	25 406 662
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 672 001	2 709 853	2 775 187	2 675 517	2 813 340
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	593 816	664 541	840 858	1 132 985	1 221 136
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	819 808	831 461	931 193	1 026 290	939 630
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 399 514	2 952 358	1 236 388	1 252 162	1 709 147
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	310 919	315 791	319 079	576 246	710 122
Subvention pour la formation continue et autres programmes	288 582	314 536	477 929	485 773	495 561
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	17 265 206	16 596 584	19 060 923	15 059 528	15 902 945
Fonds de soutien aux élèves				1 650 813	1 650 813
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	10 691 326	11 087 842	11 869 835	12 071 341	12 348 667
Redressement pour baisse des effectifs			292 159	624 484	137 861
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 042 055	5 876 538	5 853 942	5 034 354	5 067 061
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	14 942 788	15 303 251	15 332 850	15 348 670	15 807 138
Allocation pour la Réfection des écoles	2 208 919	2 229 401	2 218 066	2 252 724	2 295 577
Frais d'intérêt	2 593 881	2 437 530	2 229 628	2 024 629	1 808 594
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				223 190	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>176 878 911</b>	<b>181 199 594</b>	<b>177 879 410</b>	<b>180 282 008</b>	<b>185 553 929</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 528 884</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	10 339	10 339	10 294	10 024	10 304
Secondaire	4 587	4 610	4 529	4 573	4 635
<b>TOTAL</b>	<b>14 926</b>	<b>14 949</b>	<b>14 822</b>	<b>14 596</b>	<b>14 939</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (3) Rainbow DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	69 279 763	71 647 201	67 923 197	71 061 680	71 556 780
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	10 951 292	11 467 709	11 709 400	12 082 160	12 127 601
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	27 242 362	29 643 351	31 336 264	31 803 663	31 816 391
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 412 097	2 661 221	3 133 410	2 828 655	3 042 985
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	3 351 152	3 834 009	3 823 636	3 589 254	3 617 031
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	4 268 750	4 185 597	4 382 570	4 421 160	4 480 786
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 418 359	4 007 953	2 224 411	2 254 878	2 664 616
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	333 218	340 630	347 626	641 323	766 690
Subvention pour la formation continue et autres programmes	504 624	525 043	605 497	641 579	650 797
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	16 985 017	17 688 001	20 756 867	16 853 048	17 208 227
Fonds de soutien aux élèves				1 638 230	1 638 230
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	13 594 460	14 265 077	14 089 519	14 280 395	14 280 025
Redressement pour baisse des effectifs	323 268	72 103		326 284	116 869
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 034 825	5 884 184	5 872 525	5 056 939	4 906 848
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	14 835 703	15 085 602	15 220 721	15 467 681	15 768 937
Allocation pour la Réfection des écoles	3 159 594	3 164 524	3 169 540	3 238 671	3 247 027
Frais d'intérêt	2 245 226	2 312 348	2 208 789	2 040 670	1 981 206
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				206 990	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>178 939 710</b>	<b>186 784 553</b>	<b>186 803 972</b>	<b>189 339 124</b>	<b>190 870 440</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>657 680</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	8 517	8 741	8 824	8 637	8 578
Secondaire	4 080	4 029	3 998	4 040	4 070
<b>TOTAL</b>	<b>12 596</b>	<b>12 770</b>	<b>12 821</b>	<b>12 677</b>	<b>12 648</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (5B) Rainy River DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	12 256 565	12 270 796	11 443 594	11 478 322	11 393 465
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	3 023 047	2 957 133	2 925 122	2 859 462	2 864 784
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	4 863 295	5 267 933	5 463 866	5 100 386	5 166 261
Subvention pour l'Enseignement des langues	244 223	232 114	226 602	193 542	207 835
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	861 412	801 852	862 717	778 718	709 064
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	4 937 685	4 842 355	5 254 518	4 916 949	4 949 502
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 579 924	1 107 103	639 016	667 615	726 788
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	86 318	87 098	88 724	289 600	395 980
Subvention pour la formation continue et autres programmes	68 052	61 231	7 925		
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	2 775 101	2 442 090	2 482 402	2 518 191	2 749 743
Fonds de soutien aux élèves				465 898	465 898
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				891 215	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	2 655 450	2 756 754	3 211 665	3 263 255	3 267 325
Redressement pour baisse des effectifs	76 995	121 302	89 350	373 379	208 780
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 515 051	3 219 198	3 287 441	2 483 694	2 406 338
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	3 837 742	3 893 100	3 842 052	3 796 208	3 883 755
Allocation pour la Réfection des écoles	1 220 144	1 222 484	1 195 404	1 205 000	1 193 326
Frais d'intérêt	898 886	861 767	828 313	793 353	757 958
Dette d'immobilisations sans financement permanent	987 614	987 614	987 614	987 614	987 614
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				152 729	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>42 887 504</b>	<b>43 131 924</b>	<b>42 836 325</b>	<b>43 215 131</b>	<b>43 333 808</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>644 934</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	1 476	1 428	1 418	1 309	1 257
Secondaire	759	759	757	743	760
<b>TOTAL</b>	<b>2 235</b>	<b>2 187</b>	<b>2 175</b>	<b>2 052</b>	<b>2 017</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (54) Renfrew County Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	25 830 413	26 844 555	25 907 906	26 246 683	26 975 070
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	4 552 508	4 661 283	4 783 111	4 778 357	4 855 078
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	8 288 450	9 157 890	9 457 237	9 409 566	9 681 376
Subvention pour l'Enseignement des langues	594 036	605 415	640 964	625 694	649 616
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	564 942	346 302	326 118	315 858	242 324
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 756 019	2 762 372	2 844 142	2 882 168	2 934 301
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 287 691	1 831 148	1 187 960	1 213 317	1 303 350
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	111 036	114 865	117 353	307 544	420 030
Subvention pour la formation continue et autres programmes	48 092	48 848	66 052	58 650	61 084
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	5 777 365	6 418 728	7 428 834	6 290 070	6 886 788
Fonds de soutien aux élèves				628 125	628 125
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	4 631 782	4 879 025	5 133 207	5 216 922	5 318 598
Redressement pour baisse des effectifs				394 317	98 579
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 919 061	3 684 061	3 796 249	2 937 564	2 851 007
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	5 180 128	5 283 570	5 510 977	5 544 047	5 867 094
Allocation pour la Réfection des écoles	1 080 420	1 083 668	1 090 181	1 098 048	1 102 915
Frais d'intérêt	637 711	620 239	582 287	547 324	525 871
Dette d'immobilisations sans financement permanent	766 332	766 332	766 332	766 332	766 332
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				156 229	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>66 025 986</b>	<b>69 108 301</b>	<b>69 638 910</b>	<b>70 322 678</b>	<b>72 166 931</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 042 264</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	3 676	3 725	3 742	3 631	3 683
Secondaire	1 048	1 082	1 084	1 053	1 090
<b>TOTAL</b>	<b>4 724</b>	<b>4 807</b>	<b>4 826</b>	<b>4 684</b>	<b>4 773</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (28) Renfrew County DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	49 123 609	49 765 857	46 699 339	49 074 380	50 676 677
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	7 753 045	7 850 274	7 984 761	8 049 088	8 176 774
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	15 120 091	15 733 483	15 967 433	16 218 048	16 645 757
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 360 823	1 346 473	1 565 841	1 661 031	1 708 401
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 493 564	1 365 645	1 326 374	1 309 026	1 230 705
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 100 098	3 178 145	3 248 630	3 253 014	3 230 166
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	3 355 729	2 922 865	1 618 028	1 618 246	1 930 146
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	222 403	223 671	225 671	484 106	607 017
Subvention pour la formation continue et autres programmes	459 223	459 059	384 809	486 636	494 396
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	12 405 993	12 880 119	14 872 502	12 077 601	12 191 161
Fonds de soutien aux élèves				1 199 253	1 199 253
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	8 167 820	8 459 737	8 706 981	8 851 659	9 055 808
Redressement pour baisse des effectifs	251 013	217 784	168 866	822 356	197 553
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	4 026 365	4 798 111	4 770 091	4 069 962	3 996 142
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	12 416 423	12 589 321	12 537 993	12 690 855	13 024 057
Allocation pour la Réfection des écoles	2 812 375	2 806 517	2 784 317	2 835 245	2 854 083
Frais d'intérêt	1 918 312	1 842 120	1 779 437	1 710 201	1 648 830
Dette d'immobilisations sans financement permanent	250 413	250 413	250 413	250 413	250 413
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				173 673	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>124 237 299</b>	<b>126 689 594</b>	<b>124 891 486</b>	<b>127 740 658</b>	<b>130 116 731</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 314</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	5 907	5 881	5 986	5 881	6 052
Secondaire	2 990	2 955	2 824	2 849	2 877
<b>TOTAL</b>	<b>8 896</b>	<b>8 837</b>	<b>8 810</b>	<b>8 729</b>	<b>8 929</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (17) Simcoe County DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	281 109 565	291 591 157	281 041 123	296 216 532	302 494 898
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	35 367 422	36 474 063	37 726 815	37 856 747	38 330 251
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	71 755 116	75 545 529	77 654 840	78 613 938	79 616 135
Subvention pour l'Enseignement des langues	8 409 537	9 091 337	9 398 373	9 254 324	9 625 108
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	2 727 893	2 777 958	3 276 327	3 733 666	4 307 783
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	546 330	540 414	576 225	588 016	586 617
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	10 875 389	10 592 301	4 582 609	4 582 176	4 981 744
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	986 552	1 014 635	1 048 228	1 593 524	1 799 354
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 321 408	2 176 631	2 337 398	2 388 580	2 433 389
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	58 261 167	58 032 265	73 393 068	60 372 928	62 385 013
Fonds de soutien aux élèves				5 476 128	5 476 128
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	19 893 447	20 733 010	21 087 076	21 795 641	22 070 600
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	14 231 958	15 299 717	15 284 339	14 625 436	14 694 370
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	49 626 993	51 110 367	52 306 739	52 687 134	53 652 224
Allocation pour la Réfection des écoles	8 118 811	8 219 242	8 302 230	8 529 583	8 615 588
Frais d'intérêt	12 228 818	11 912 696	11 644 825	11 350 894	11 072 922
Dette d'immobilisations sans financement permanent	2 021 201	2 021 201	2 021 201	2 021 201	2 021 201
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				545 989	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>578 481 607</b>	<b>597 132 523</b>	<b>601 681 416</b>	<b>613 138 301</b>	<b>625 162 717</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>6 186 055</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	36 493	37 217	37 855	37 501	37 912
Secondaire	14 815	14 898	15 028	15 342	15 549
<b>TOTAL</b>	<b>51 308</b>	<b>52 115</b>	<b>52 884</b>	<b>52 842</b>	<b>53 461</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (44) Simcoe Muskoka Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	116 427 958	120 872 436	115 563 597	123 096 846	125 793 051
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 618 055	16 027 066	16 486 921	16 739 866	16 931 940
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	29 841 829	32 275 285	33 419 877	34 184 264	34 820 460
Subvention pour l'Enseignement des langues	3 323 311	3 485 482	3 757 526	3 773 683	3 973 927
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	635 138	694 374	735 621	735 869	672 508
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 500 903	1 443 408	1 718 751	1 588 059	1 646 076
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	4 922 879	4 542 342	1 895 198	1 838 590	2 393 517
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	457 900	472 544	486 425	797 067	942 485
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 094 116	1 309 057	1 547 485	1 199 699	1 210 440
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	23 624 593	22 935 635	30 202 449	24 074 260	25 020 796
Fonds de soutien aux élèves				2 393 480	2 393 480
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	12 907 975	13 245 829	13 024 992	13 178 045	13 355 747
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 680 112	7 650 635	7 624 775	7 059 365	7 075 911
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	21 382 654	21 976 188	22 391 316	22 873 784	23 333 557
Allocation pour la Réfection des écoles	2 956 723	2 995 059	3 018 315	3 130 148	3 163 209
Frais d'intérêt	4 878 870	4 404 763	4 049 522	3 639 062	3 267 422
Dette d'immobilisations sans financement permanent	403 127	403 127	403 127	403 127	403 127
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				285 255	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>246 656 143</b>	<b>254 733 230</b>	<b>256 325 897</b>	<b>261 896 332</b>	<b>267 397 047</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>15 151</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	14 523	14 826	15 079	15 163	15 439
Secondaire	6 670	6 749	6 755	6 787	6 795
<b>TOTAL</b>	<b>21 193</b>	<b>21 574</b>	<b>21 834</b>	<b>21 950</b>	<b>22 234</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (39) St. Clair Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	47 227 781	48 238 328	46 352 202	48 288 865	49 522 481
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	7 069 068	7 166 300	7 235 376	7 071 465	7 163 597
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	13 211 548	13 872 430	14 295 368	14 461 130	14 825 927
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 509 633	1 592 792	1 708 033	1 694 466	1 753 294
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	226 601	162 826	142 057	142 297	65 490
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 924 591	1 930 653	1 946 808	1 970 679	2 003 620
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 777 488	2 300 817	1 208 490	1 260 399	1 365 343
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	188 737	192 349	199 091	402 491	522 070
Subvention pour la formation continue et autres programmes	136 064	141 716	128 188	169 386	172 759
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	9 614 777	9 965 278	12 552 746	9 067 658	9 984 869
Fonds de soutien aux élèves				1 041 772	1 041 772
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	6 386 792	6 610 220	7 028 849	7 249 858	7 360 919
Redressement pour baisse des effectifs	142 752	35 790		237 545	59 386
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 718 674	4 546 517	4 549 675	3 705 099	3 701 442
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	8 949 859	9 039 887	9 237 746	9 271 142	9 504 872
Allocation pour la Réfection des écoles	1 524 681	1 518 174	1 522 000	1 546 810	1 556 936
Frais d'intérêt	944 982	887 532	919 516	785 636	808 339
Dette d'immobilisations sans financement permanent	198 423	198 423	198 423	198 423	198 423
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				172 839	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>105 752 451</b>	<b>108 400 032</b>	<b>109 224 568</b>	<b>109 643 826</b>	<b>112 610 933</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>2 251 798</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	6 185	6 136	6 209	6 123	6 228
Secondaire	2 436	2 491	2 538	2 508	2 542
<b>TOTAL</b>	<b>8 620</b>	<b>8 627</b>	<b>8 747</b>	<b>8 630</b>	<b>8 770</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (32) Sudbury Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	32 033 918	32 531 334	32 533 987	34 682 907	34 986 006
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	5 084 372	5 002 192	5 227 708	5 346 587	5 371 883
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	10 646 625	11 266 078	12 163 289	12 519 625	12 702 574
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 180 025	1 262 976	2 192 846	2 397 198	2 339 649
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 431 801	1 408 665	1 641 384	1 656 984	1 551 598
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 059 902	2 055 241	2 216 886	2 222 764	2 264 587
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 286 375	1 813 187	1 085 996	1 129 067	1 354 375
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	134 733	135 053	143 927	366 874	479 868
Subvention pour la formation continue et autres programmes	262 641	307 744	282 750	273 390	275 727
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	7 805 492	8 048 732	9 732 227	8 059 438	8 217 256
Fonds de soutien aux élèves				763 893	763 893
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	5 844 622	5 916 456	6 287 508	6 393 658	6 393 288
Redressement pour baisse des effectifs	62 905	36 799	8 732		323
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 460 711	4 276 959	4 372 167	3 555 995	3 534 748
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	6 408 832	6 489 859	6 769 773	6 909 186	6 986 627
Allocation pour la Réfection des écoles	1 319 693	1 318 899	1 357 450	1 397 997	1 400 005
Frais d'intérêt	1 319 038	1 284 673	1 201 575	1 141 082	1 108 850
Dette d'immobilisations sans financement permanent	13 793	13 793	13 793	13 793	13 793
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				158 228	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>81 355 478</b>	<b>83 168 640</b>	<b>87 231 998</b>	<b>89 894 529</b>	<b>90 744 443</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	3 999	4 099	4 413	4 398	4 398
Secondaire	1 824	1 708	1 707	1 789	1 788
<b>TOTAL</b>	<b>5 823</b>	<b>5 806</b>	<b>6 119</b>	<b>6 187</b>	<b>6 186</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (34B) Superior North Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	3 418 071	3 216 873	3 184 413	3 346 044	3 370 695
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	1 447 103	1 387 492	1 402 011	1 344 876	1 359 645
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	1 983 946	2 348 334	2 522 705	2 635 848	2 699 319
Subvention pour l'Enseignement des langues	81 143	71 445	75 860	87 168	90 357
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	675 171	598 728	587 240	607 913	523 774
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 246 676	2 143 478	2 153 199	2 042 608	2 132 300
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	817 629	340 016	179 200	201 859	203 120
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	89 485	191 919
Subvention pour la formation continue et autres programmes					
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	592 644	583 036	631 693	581 113	705 841
Fonds de soutien aux élèves				154 738	154 738
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				894 702	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	496 238	518 499	536 372	555 681	558 271
Redressement pour baisse des effectifs	42 986	136 127	49 894	4 514	3 653
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 120 995	2 914 876	2 909 777	2 078 433	2 057 595
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	2 010 362	2 044 120	2 081 988	1 922 829	1 976 951
Allocation pour la Réfection des écoles	772 994	773 753	773 751	750 670	744 665
Frais d'intérêt	366 041	393 593	344 408	319 384	305 650
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				150 805	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>17 157 930</b>	<b>17 557 468</b>	<b>17 521 235</b>	<b>17 768 669</b>	<b>18 077 885</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	647	592	584	605	603
Secondaire					
<b>TOTAL</b>	<b>647</b>	<b>592</b>	<b>584</b>	<b>605</b>	<b>603</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (6B) Superior-Greenstone DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	7 127 604	7 121 641	6 443 635	6 763 927	6 986 019
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	2 436 999	2 486 511	2 537 710	2 683 235	2 708 543
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	3 344 961	4 087 001	3 929 456	4 178 616	4 379 524
Subvention pour l'Enseignement des langues	163 264	148 668	143 502	136 193	146 165
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	597 528	615 127	657 995	661 861	605 597
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	6 517 906	6 561 896	7 382 679	6 973 361	7 125 975
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 248 912	776 611	493 224	521 133	572 805
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	85 931	87 098	88 724	303 049	408 788
Subvention pour la formation continue et autres programmes	25 040	18 349	31 722	83 527	83 968
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	957 075	832 802	625 520	713 023	841 968
Fonds de soutien aux élèves				277 276	277 276
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				871 450	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	1 578 630	1 600 591	1 617 519	1 638 754	1 683 053
Redressement pour baisse des effectifs	134 854	86 160	60 040	111 552	25 736
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	2 439 301	3 081 141	3 149 251	2 398 266	2 304 275
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	4 315 796	4 481 945	4 541 934	4 593 581	4 759 780
Allocation pour la Réfection des écoles	1 307 412	1 332 222	1 334 765	1 361 167	1 366 115
Frais d'intérêt	537 732	532 677	470 991	438 413	472 488
Dette d'immobilisations sans financement permanent	128 014	128 014	128 014	128 014	128 014
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				151 597	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>32 946 959</b>	<b>33 978 454</b>	<b>33 636 681</b>	<b>34 987 994</b>	<b>35 875 481</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	732	724	712	677	710
Secondaire	550	536	520	525	521
<b>TOTAL</b>	<b>1 282</b>	<b>1 259</b>	<b>1 232</b>	<b>1 201</b>	<b>1 231</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (11) Thames Valley DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	415 109 068	431 649 304	418 889 990	436 853 334	464 510 800
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	53 887 348	55 350 877	57 168 581	57 254 082	59 516 490
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	105 193 701	111 461 253	115 988 966	115 734 438	122 018 954
Subvention pour l'Enseignement des langues	20 900 449	22 672 982	24 543 577	22 548 077	25 094 796
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 099 863	1 210 349	1 292 873	1 367 884	1 565 276
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	647 850	655 823	705 376	715 680	720 169
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	26 147 881	26 225 811	18 024 223	18 243 759	18 919 285
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	2 328 077	2 486 400	2 543 695	3 158 286	3 526 940
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 476 575	3 448 221	3 624 209	3 320 104	3 447 829
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	79 620 979	77 844 289	92 461 262	77 821 860	83 050 764
Fonds de soutien aux élèves				7 565 985	7 565 985
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				998 303	1 091 691
Subvention pour le Transport des élèves	38 155 277	40 303 284	47 219 012	47 981 422	50 441 981
Redressement pour baisse des effectifs				2 409 478	602 369
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	20 060 059	21 458 962	21 729 266	20 942 069	21 484 418
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	76 425 620	78 909 028	81 013 225	81 413 577	85 849 011
Allocation pour la Réfection des écoles	12 635 742	12 875 034	13 073 270	13 376 438	13 898 298
Frais d'intérêt	8 619 215	7 716 353	7 410 475	7 201 739	6 871 615
Dette d'immobilisations sans financement permanent	7 976 457	7 976 457	7 976 457	7 976 457	7 976 457
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				758 641	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>872 284 161</b>	<b>902 244 427</b>	<b>913 664 457</b>	<b>927 641 611</b>	<b>978 153 125</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>25 604 399</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	53 860	55 147	56 575	55 269	58 488
Secondaire	21 871	22 023	22 262	22 769	23 576
<b>TOTAL</b>	<b>75 731</b>	<b>77 170</b>	<b>78 837</b>	<b>78 038</b>	<b>82 064</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (34A) Thunder Bay Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	40 998 977	41 420 369	39 032 231	39 703 177	39 369 221
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	5 662 944	5 727 382	5 807 088	5 790 580	5 763 256
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	15 162 811	15 984 372	15 665 235	17 599 191	17 884 888
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 300 566	1 308 367	1 406 711	1 350 447	1 395 189
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 684 632	2 191 374	2 231 094	2 284 284	2 372 178
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 865 139	3 870 794	3 943 306	3 893 979	3 883 173
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 402 076	1 936 237	963 774	979 003	1 079 221
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	141 102	141 708	143 627	343 961	455 175
Subvention pour la formation continue et autres programmes	79 809	75 897	82 649	56 998	57 004
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	10 628 190	10 893 149	12 899 006	10 515 323	10 980 372
Fonds de soutien aux élèves				960 732	960 732
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	5 277 880	5 478 840	5 598 365	5 676 210	5 683 610
Redressement pour baisse des effectifs	282 149	274 983	199 549	791 113	531 182
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 885 156	4 682 099	4 664 864	3 763 526	3 669 122
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	7 286 002	7 315 495	7 352 808	7 177 764	7 186 903
Allocation pour la Réfection des écoles	1 675 981	1 659 000	1 655 841	1 647 271	1 623 236
Frais d'intérêt	1 037 543	983 413	912 631	847 667	802 008
Dette d'immobilisations sans financement permanent	521 809	521 809	521 809	521 809	521 809
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				159 992	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>101 892 766</b>	<b>104 465 288</b>	<b>103 080 588</b>	<b>104 968 891</b>	<b>105 217 672</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 708 989</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	5 326	5 331	5 235	5 042	4 943
Secondaire	2 147	2 077	2 126	2 066	2 045
<b>TOTAL</b>	<b>7 473</b>	<b>7 408</b>	<b>7 361</b>	<b>7 108</b>	<b>6 988</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (40) Toronto Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	490 757 081	505 375 245	476 759 899	492 385 553	499 537 891
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	64 424 031	65 777 836	66 830 499	65 974 245	66 455 922
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	120 521 132	125 753 368	127 343 553	125 317 020	126 355 494
Subvention pour l'Enseignement des langues	40 247 664	45 234 959	45 273 003	42 332 085	46 078 024
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	4 376 374	3 937 804	3 979 181	3 900 733	3 981 940
Subvention pour Raisons d'ordre géographique					
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	59 460 296	60 517 240	49 765 433	49 966 866	51 033 649
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	2 819 800	2 825 814	2 852 089	3 592 111	3 854 043
Subvention pour la formation continue et autres programmes	15 728 132	10 964 773	10 922 238	12 489 118	12 676 284
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	108 909 082	112 211 572	127 140 458	101 483 070	107 810 524
Fonds de soutien aux élèves				9 062 055	9 062 055
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				998 303	1 091 691
Subvention pour le Transport des élèves	24 848 669	26 049 592	32 526 164	33 179 519	33 343 850
Redressement pour baisse des effectifs	515 874	125 477	1 478 035	6 498 680	1 624 670
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	23 225 859	24 442 415	24 292 545	23 470 490	23 251 900
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	89 480 479	91 396 306	90 905 557	90 193 685	91 183 396
Allocation pour la Réfection des écoles	16 974 173	17 059 592	16 884 355	17 142 224	17 173 994
Frais d'intérêt	15 024 680	14 229 728	13 343 327	12 224 459	11 481 363
Dette d'immobilisations sans financement permanent	3 764 568	3 764 568	3 764 568	3 764 568	3 764 568
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				841 232	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>1 081 077 894</b>	<b>1 109 666 289</b>	<b>1 094 060 904</b>	<b>1 094 816 016</b>	<b>1 109 761 258</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>23 164 417</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	61 582	62 675	62 828	61 023	61 297
Secondaire	27 774	27 508	27 095	26 801	27 000
<b>TOTAL</b>	<b>89 355</b>	<b>90 183</b>	<b>89 923</b>	<b>87 824</b>	<b>88 296</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (12) Toronto DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	1 333 517 999	1 359 974 883	1 295 568 798	1 336 764 737	1 358 043 661
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	174 258 102	176 045 122	179 637 215	177 831 448	179 288 455
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	330 061 067	339 112 068	344 692 875	343 817 476	346 706 117
Subvention pour l'Enseignement des langues	107 263 306	114 678 048	119 456 465	105 793 676	121 066 795
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	5 357 570	5 147 768	5 011 006	5 279 048	5 542 258
Subvention pour Raisons d'ordre géographique					
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	176 041 784	178 009 294	152 469 155	154 441 553	157 405 909
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	7 892 815	8 056 669	8 157 252	9 802 442	10 341 990
Subvention pour la formation continue et autres programmes	26 519 824	25 310 178	28 901 792	27 054 868	27 674 811
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	315 165 903	313 176 747	371 999 415	304 294 564	314 061 285
Fonds de soutien aux élèves				23 923 094	23 923 094
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				1 645 377	1 737 778
Subvention pour le Transport des élèves	52 167 006	54 283 222	62 143 380	63 455 172	63 829 659
Redressement pour baisse des effectifs		904 584	225 468	15 242 823	3 810 706
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	60 837 061	63 320 407	62 888 733	61 330 468	61 266 686
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	271 001 152	274 576 703	276 148 042	274 091 834	277 761 763
Allocation pour la Réfection des écoles	47 115 706	47 071 365	47 154 819	47 621 585	47 853 082
Frais d'intérêt	24 189 800	22 619 757	20 625 068	15 885 181	16 501 170
Dette d'immobilisations sans financement permanent	20 498 586	20 498 586	20 498 586	20 498 586	20 498 586
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				2 108 994	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>2 951 887 681</b>	<b>3 002 785 401</b>	<b>2 995 578 069</b>	<b>2 990 882 927</b>	<b>3 037 313 804</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>45 056 292</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	172 691	173 162	173 901	169 241	169 446
Secondaire	69 757	69 268	69 330	68 792	70 133
<b>TOTAL</b>	<b>242 448</b>	<b>242 430</b>	<b>243 231</b>	<b>238 033</b>	<b>239 579</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (15) Trillium Lakelands DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	88 937 401	90 379 499	86 010 650	90 054 303	87 588 541
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	12 732 993	13 096 839	13 441 869	13 617 519	13 367 071
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	24 506 643	25 299 456	26 471 560	26 706 406	26 319 689
Subvention pour l'Enseignement des langues	2 462 373	2 495 038	2 437 138	2 446 574	2 427 369
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	412 341	322 476	285 110	247 035	148 340
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	3 524 520	3 582 450	3 485 757	3 579 305	3 737 975
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 362 260	4 961 375	2 880 945	2 927 753	3 123 617
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	396 979	399 800	410 012	697 263	791 347
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 022 850	939 759	866 392	805 069	752 579
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	19 539 944	15 971 280	21 240 527	17 583 672	18 762 653
Fonds de soutien aux élèves				1 906 203	1 906 203
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	14 629 079	15 137 341	15 355 584	15 609 856	15 625 026
Redressement pour baisse des effectifs	128 525	125 904	36 602	527 408	1 123 104
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	5 868 134	6 711 230	6 627 322	5 816 476	5 555 817
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	17 718 259	17 971 438	19 762 760	19 824 841	19 939 664
Allocation pour la Réfection des écoles	3 160 194	3 172 228	3 409 555	3 423 303	3 432 235
Frais d'intérêt	1 084 849	1 036 347	995 889	957 493	905 390
Dette d'immobilisations sans financement permanent	586 743	586 743	586 743	586 743	586 743
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				235 489	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>202 074 087</b>	<b>202 189 203</b>	<b>204 304 415</b>	<b>208 458 575</b>	<b>207 092 754</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>					

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	10 993	11 050	11 187	11 112	11 050
Secondaire	5 171	5 062	5 050	4 941	4 449
<b>TOTAL</b>	<b>16 164</b>	<b>16 112</b>	<b>16 237</b>	<b>16 053</b>	<b>15 499</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

1. Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
2. La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
3. L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
4. À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
5. Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
6. Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
7. Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (26) Upper Canada DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	142 113 866	144 510 810	136 715 475	142 818 895	144 223 005
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	23 807 050	24 141 965	24 620 930	24 564 410	24 689 523
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	38 800 562	40 277 858	43 967 410	44 177 349	44 302 204
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 994 718	6 236 310	6 546 727	6 424 990	6 535 351
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	4 145 759	4 585 308	5 326 280	5 099 880	5 427 996
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	2 641 534	2 619 731	2 727 049	2 733 278	2 764 064
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	8 285 443	8 002 763	4 450 201	4 486 358	5 183 600
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	601 564	607 334	619 169	1 105 014	1 259 681
Subvention pour la formation continue et autres programmes	2 114 239	2 141 494	2 568 988	1 618 837	1 659 103
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	29 928 208	28 928 417	37 199 827	27 880 565	29 203 229
Fonds de soutien aux élèves				3 082 317	3 082 317
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	25 650 611	26 565 845	32 224 348	32 813 504	32 845 921
Redressement pour baisse des effectifs	480 402	312 329	57 182	1 188 902	297 226
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	8 405 658	9 318 627	9 185 743	8 437 956	8 203 808
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	32 570 784	33 015 586	32 068 842	32 520 744	32 902 633
Allocation pour la Réfection des écoles	7 150 338	7 146 861	6 986 837	7 135 598	7 158 516
Frais d'intérêt	3 740 877	3 500 744	3 339 075	3 165 791	2 996 289
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				314 926	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>336 431 613</b>	<b>341 911 982</b>	<b>348 604 083</b>	<b>350 475 177</b>	<b>353 733 859</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>5 069 484</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	17 880	17 863	17 913	17 598	17 448
Secondaire	8 004	7 935	7 911	7 868	8 047
<b>TOTAL</b>	<b>25 884</b>	<b>25 798</b>	<b>25 824</b>	<b>25 465</b>	<b>25 495</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (18) Upper Grand DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	186 198 124	192 502 803	182 838 479	192 852 337	199 091 677
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	24 259 240	24 811 042	25 291 757	25 458 081	25 971 181
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	50 257 482	51 768 829	52 810 446	53 775 101	55 223 874
Subvention pour l'Enseignement des langues	7 274 439	7 746 551	8 003 418	7 632 731	8 080 323
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 094 759	1 141 454	1 210 043	1 099 823	1 055 865
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	523 404	530 641	552 086	572 441	579 321
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	8 152 602	7 810 367	4 141 614	4 179 456	5 133 612
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	611 050	627 696	641 881	1 002 638	1 177 283
Subvention pour la formation continue et autres programmes	941 067	1 217 555	1 178 737	1 045 772	1 069 152
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	36 472 362	37 145 682	48 529 768	35 733 142	37 972 056
Fonds de soutien aux élèves				3 365 048	3 365 048
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	17 161 245	18 047 681	20 189 072	20 230 717	20 721 303
Redressement pour baisse des effectifs				357 118	89 279
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	9 805 191	10 810 134	10 716 297	10 071 188	10 183 243
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	33 659 446	34 608 750	35 193 457	35 329 502	36 291 038
Allocation pour la Réfection des écoles	5 938 910	5 999 339	6 020 364	6 147 324	6 241 332
Frais d'intérêt	7 440 197	7 058 913	6 773 414	6 473 632	6 230 635
Dette d'immobilisations sans financement permanent	847 600	847 600	847 600	847 600	847 600
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				389 709	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>390 637 118</b>	<b>402 675 037</b>	<b>404 938 433</b>	<b>407 469 225</b>	<b>420 323 214</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>8 687 708</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	23 378	23 741	23 972	23 654	24 296
Secondaire	10 444	10 545	10 468	10 671	10 826
<b>TOTAL</b>	<b>33 823</b>	<b>34 286</b>	<b>34 440</b>	<b>34 326</b>	<b>35 122</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

### (49) Waterloo Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	121 317 397	128 340 093	126 255 537	133 280 200	141 687 266
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	15 467 158	15 999 557	16 675 240	16 873 836	17 596 873
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	29 872 064	32 268 378	33 927 617	34 290 279	36 301 022
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 770 066	7 286 418	8 112 943	7 388 611	7 841 348
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	431 127	381 253	388 579	404 525	346 496
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	42 324	43 320	60 781	80 367	90 833
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	5 999 487	5 785 668	2 903 557	2 913 808	3 524 413
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	390 777	409 983	432 590	698 884	864 054
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 225 281	3 259 649	3 517 866	3 443 823	3 612 210
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	25 996 299	26 450 184	31 035 935	25 051 921	26 676 516
Fonds de soutien aux élèves				2 128 858	2 128 858
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	6 808 306	7 068 727	7 124 491	7 249 424	7 627 392
Redressement pour baisse des effectifs					
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	7 081 497	8 092 638	8 168 348	7 404 495	7 608 425
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	21 758 624	22 884 459	23 858 717	24 278 783	25 744 112
Allocation pour la Réfection des écoles	3 533 143	3 649 008	3 745 453	3 874 171	4 030 931
Frais d'intérêt	3 805 263	3 333 376	2 954 975	2 705 327	2 300 968
Dette d'immobilisations sans financement permanent	397 975	397 975	397 975	397 975	397 975
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				300 433	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>251 896 788</b>	<b>265 650 686</b>	<b>269 560 604</b>	<b>273 671 583</b>	<b>289 379 085</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>8 793 264</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	15 763	16 367	16 913	16 725	17 627
Secondaire	6 371	6 559	6 830	7 023	7 386
<b>TOTAL</b>	<b>22 134</b>	<b>22 926</b>	<b>23 743</b>	<b>23 748</b>	<b>25 013</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.



## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (24) Waterloo Region DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	346 269 224	357 999 995	341 962 561	359 447 261	365 426 300
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	42 768 064	43 777 157	44 866 593	45 125 813	45 511 048
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	85 525 831	89 250 003	91 506 556	91 911 586	92 789 419
Subvention pour l'Enseignement des langues	18 957 179	20 857 579	21 921 991	20 802 075	21 426 923
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	1 137 983	960 723	957 477	1 041 027	983 137
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	42 508	42 411	58 905	59 999	60 639
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	14 092 651	13 780 924	7 624 103	7 457 680	8 110 295
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	1 293 592	1 321 688	1 352 256	1 868 521	2 085 115
Subvention pour la formation continue et autres programmes	1 487 239	1 356 377	1 815 471	1 583 998	1 624 313
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	69 314 396	69 474 781	91 042 675	70 241 958	73 107 447
Fonds de soutien aux élèves				6 099 255	6 099 255
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	16 672 631	17 498 289	18 286 007	18 592 290	18 739 965
Redressement pour baisse des effectifs				1 326 316	331 579
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	17 235 158	18 339 965	18 320 462	17 612 391	17 654 275
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	60 126 707	61 805 890	63 267 717	63 511 026	64 558 747
Allocation pour la Réfection des écoles	9 826 835	9 945 533	10 031 620	10 248 105	10 332 175
Frais d'intérêt	7 373 778	6 905 427	6 394 850	5 989 250	5 064 824
Dette d'immobilisations sans financement permanent	104 872	104 872	104 872	104 872	104 872
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				641 078	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>692 228 648</b>	<b>713 421 614</b>	<b>719 514 116</b>	<b>724 570 364</b>	<b>735 009 721</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>9 329 040</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	44 163	44 694	45 211	44 316	44 208
Secondaire	18 948	19 216	19 276	19 793	20 325
<b>TOTAL</b>	<b>63 111</b>	<b>63 909</b>	<b>64 487</b>	<b>64 109</b>	<b>64 532</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (48) Wellington Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	42 861 322	44 479 709	42 469 691	44 358 266	45 982 962
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	6 015 764	6 143 423	6 278 609	6 352 648	6 479 319
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	11 693 073	12 524 987	12 942 152	13 123 986	13 473 293
Subvention pour l'Enseignement des langues	1 892 471	2 205 874	2 441 941	2 372 379	2 495 927
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	387 755	361 682	542 308	582 527	567 668
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	1 476 063	1 499 586	1 525 020	1 545 307	1 569 158
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	2 106 348	1 633 943	715 898	750 048	857 958
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	144 901	148 285	151 586	370 465	489 798
Subvention pour la formation continue et autres programmes	298 158	323 600	299 007	155 078	161 467
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	9 444 325	9 779 652	12 241 485	9 000 844	9 530 623
Fonds de soutien aux élèves				888 594	888 594
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	3 798 143	3 989 336	4 410 284	4 486 226	4 605 782
Redressement pour baisse des effectifs	6 917	10 674		184 903	46 226
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	3 449 548	4 247 291	4 292 156	3 466 098	3 479 866
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	7 416 901	7 626 199	7 800 641	7 810 009	8 146 075
Allocation pour la Réfection des écoles	1 184 813	1 199 186	1 203 399	1 221 344	1 245 640
Frais d'intérêt	2 835 454	2 561 363	2 362 245	2 151 579	1 946 235
Dette d'immobilisations sans financement permanent					
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				166 925	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>95 011 956</b>	<b>98 734 790</b>	<b>99 676 422</b>	<b>99 893 090</b>	<b>102 965 982</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 469 056</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	5 530	5 676	5 738	5 754	5 879
Secondaire	2 318	2 282	2 263	2 176	2 250
<b>TOTAL</b>	<b>7 848</b>	<b>7 958</b>	<b>8 001</b>	<b>7 930</b>	<b>8 129</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

# Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022

## (37) Windsor-Essex Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	110 100 090	113 629 416	108 137 661	113 123 199	113 796 528
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	14 361 475	14 773 603	15 241 600	15 181 530	15 201 813
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	26 216 705	27 922 474	28 682 280	28 582 407	28 698 822
Subvention pour l'Enseignement des langues	5 460 454	6 430 908	7 350 989	6 600 469	7 496 174
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	523 509	416 050	407 624	437 721	376 124
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	139 990	141 941	139 246	163 177	132 654
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	6 593 993	6 197 601	3 991 949	4 054 914	4 423 495
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	643 823	679 420	691 974	992 393	1 127 349
Subvention pour la formation continue et autres programmes	917 283	1 107 995	1 624 501	1 236 352	1 239 440
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	27 939 302	27 967 254	31 007 251	25 429 770	25 298 852
Fonds de soutien aux élèves				2 051 485	2 051 485
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	7 861 571	8 231 554	9 298 227	9 463 688	9 463 688
Redressement pour baisse des effectifs	380 640	64 334		996 162	395 882
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	6 320 404	7 201 364	7 215 425	6 372 702	6 250 824
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	19 788 309	20 332 951	20 882 287	21 004 317	21 354 043
Allocation pour la Réfection des écoles	3 378 379	3 422 092	3 465 920	3 501 636	3 493 433
Frais d'intérêt	6 565 357	6 146 036	5 765 924	5 365 730	5 008 731
Dette d'immobilisations sans financement permanent	1 612 745	1 612 745	1 612 745	1 612 745	1 612 745
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				270 058	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>238 804 029</b>	<b>246 277 738</b>	<b>245 515 603</b>	<b>247 346 318</b>	<b>248 421 475</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>1 200 379</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	13 124	13 359	13 435	13 100	13 090
Secondaire	6 919	6 899	7 086	7 050	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 043</b>	<b>20 258</b>	<b>20 521</b>	<b>20 149</b>	<b>20 090</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (42) York Catholic DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	290 869 010	293 282 941	273 781 325	286 802 439	287 366 535
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	36 346 175	36 337 311	36 848 484	36 719 901	36 693 073
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	69 201 182	70 624 469	71 678 165	71 376 060	71 241 399
Subvention pour l'Enseignement des langues	12 443 000	13 795 248	14 692 137	14 056 043	14 803 153
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	2 173 014	2 226 606	2 115 919	2 116 416	2 149 615
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	95 290	97 257	95 480	101 895	106 792
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	12 322 962	12 059 443	6 646 638	6 638 604	7 233 745
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	911 895	914 750	927 462	1 396 135	1 580 376
Subvention pour la formation continue et autres programmes	3 851 363	4 493 015	4 608 284	4 702 144	4 826 744
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	55 979 972	58 193 493	74 858 521	57 674 102	57 870 844
Fonds de soutien aux élèves				5 268 773	5 268 773
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				905 864	999 392
Subvention pour le Transport des élèves	17 366 127	17 987 985	19 198 076	18 903 525	18 941 635
Redressement pour baisse des effectifs	3 189 297	2 414 759	1 310 929	2 543 635	1 577 114
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	16 351 013	17 461 697	16 960 678	16 225 635	15 981 277
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	51 248 251	51 564 528	52 007 278	51 736 375	52 208 769
Allocation pour la Réfection des écoles	6 966 030	6 907 789	6 875 214	6 961 869	6 954 131
Frais d'intérêt	17 974 831	16 634 263	15 218 033	13 719 218	12 479 540
Dette d'immobilisations sans financement permanent	224 087	224 087	224 087	224 087	224 087
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				533 364	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>597 513 499</b>	<b>605 219 641</b>	<b>598 046 710</b>	<b>598 606 083</b>	<b>598 506 995</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>4 216 847</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	35 626	34 926	34 537	33 465	32 599
Secondaire	17 508	17 571	17 641	17 882	18 401
<b>TOTAL</b>	<b>53 133</b>	<b>52 496</b>	<b>52 178</b>	<b>51 346</b>	<b>51 000</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.

## Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2021-2022 (16) York Region DSB

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins <sup>1</sup>	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév. <sup>2</sup>	2021-2022 Projections <sup>2</sup>
Subvention de base pour les élèves	667 967 523	695 030 170	666 667 300	697 785 594	700 007 916
Subvention de base pour les écoles <sup>3</sup>	81 145 487	83 587 883	86 337 296	86 261 378	86 261 343
Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	158 342 307	166 483 575	177 014 265	178 149 710	178 146 291
Subvention pour l'Enseignement des langues	38 559 296	44 235 990	49 362 971	46 713 395	50 181 522
Subvention pour l'Éducation Autochtone <sup>4</sup>	875 710	1 008 637	1 086 511	1 189 234	1 155 380
Subvention pour Raisons d'ordre géographique	56 574	60 105	38 823	39 697	41 538
Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	31 931 640	32 174 986	20 150 239	19 424 826	20 471 125
Subvention pour la santé mentale et de bien-être	2 066 250	2 135 677	2 208 422	3 021 719	3 322 608
Subvention pour la formation continue et autres programmes	7 560 637	7 882 986	7 401 846	5 043 067	5 158 861
Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	131 656 270	135 019 765	175 598 610	132 959 706	149 485 153
Fonds de soutien aux élèves				11 698 891	11 588 371
Subvention pour les responsables en matière de programmes <sup>4</sup>				964 766	1 183 989
Subvention pour le Transport des élèves	38 456 066	40 535 442	42 477 543	43 197 248	43 293 078
Redressement pour baisse des effectifs				4 391 589	2 903 623
Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires <sup>3,5</sup>	30 837 769	32 671 031	32 818 651	31 739 712	31 613 115
Allocation pour le Fonctionnement des écoles <sup>5</sup>	118 591 933	122 829 540	126 132 293	125 823 807	126 548 879
Allocation pour la Réfection des écoles	16 971 929	17 309 738	17 546 915	17 852 572	17 752 816
Frais d'intérêt	40 702 067	38 738 865	36 670 066	34 527 579	32 286 142
Dette d'immobilisations sans financement permanent	851 827	851 827	851 827	851 827	851 827
Élément soutien lié à la pandémie de COVID-19 <sup>6</sup>				1 153 974	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>1 366 573 285</b>	<b>1 420 556 217</b>	<b>1 442 363 578</b>	<b>1 442 790 290</b>	<b>1 462 253 577</b>
<b>Élément financement de stabilisation <sup>7</sup></b>				<b>48 658 471</b>	

Effectif quotidien moyen des élèves du conseil	2017-2018 États financiers	2018-2019 États financiers	2019-2020 États financiers	2020-2021 Prév. budgétaires rév.	2021-2022 Projections
Élémentaire	84 592	86 079	87 422	85 937	84 815
Secondaire	37 550	38 433	38 946	38 941	39 498
<b>TOTAL</b>	<b>122 142</b>	<b>124 512</b>	<b>126 369</b>	<b>124 878</b>	<b>124 313</b>

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Les chiffres réels tels que rapportés dans les états financiers des conseils scolaires.

- Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.
- La page « Total provincial » comprend des montants qui n'ont pas encore été alloués par les conseils scolaires. Les montants qui n'ont pas encore été alloués à des subventions spécifiques apparaissent à la ligne « Montant non-alloué ».
- L'Allocation au titre du volet Financement de la participation des parents a été déplacée de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers la Subvention de base pour les écoles.
- À compter de 2021-2022, le poste de responsable de l'éducation autochtone sera pleinement transféré à la Subvention pour les responsables en matière de programmes, plutôt que d'être financé à moitié par cette subvention et à moitié par l'Allocation au titre de la somme par élève de la Subvention pour l'éducation autochtone.
- Le financement à l'appui de l'Allocation pour la capacité de planification des immobilisations et la Somme liée aux aires autres que des aires d'enseignement ont été déplacés de la Subvention pour l'Administration et la gestion des conseils scolaires vers l'Allocation pour le fonctionnement des écoles.
- Les mesures de soutien liées en santé mentale et en technologie en raison de la COVID 19 pour 2020-2021 ont été intégrées aux subventions pour les besoins des élèves à compter de 2021-2022.
- Un financement de stabilisation ponctuel pour l'année scolaire 2020-2021 a été mis en place pour aider à atténuer les effets de la diminution inattendue du nombre d'inscriptions causée par la pandémie de COVID-19.